
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04329 6607

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME VINGT-NEUVIÈME.



CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

BESANÇON, chez { TURBERGUE, libraire. / CORNU, libraire. }

LYON, — { PERISSE frères, imprimeurs-libraires. / GIRARD et JOSSERAND, libraires. / COUVAT, libraire. }

METZ, — PALLEZ et ROUSSEAU, imprimeurs-libraires.

ANGERS, — { LAINÉ frères, imprimeurs-libraires. / E. BARASSÉ, imprimeur-libraire. }

VANNES, — LAFOLYE, libraire.

NANCY, — THOMAS, libraire.

NANTES, — MAZEAU frères, libraires.

TOULOUSE, — CLUZON, libraire.

MONTPELLIER — { F. SÉGUIN, libraire. / MALAVIALLE, libraire }

NIMES, — WATON, libraire.



— CORBEIL, imprimerie de CRÉTÉ. —

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique.

S. ÉPIPHANE, l. I, c. 5, CONTRE LES HÉRÉSIES.

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, n. 30.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

TOME VINGT-NEUVIÈME.





PARIS

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Rue Cassette, 4.

1853



OBSERVATIONS
A M. L'ABBÉ CAILLAU
SUR SES DOUZE ARTICLES DE CRITIQUE
CONCERNANT
L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
PAR M. L'ABBÉ ROHRBACHER.

Nous avions pensé un moment pouvoir supprimer nos observations à M. l'abbé Caillau sur ses douze articles de critique. Mais ces mêmes articles nous ayant été opposés comme une autorité grave, par M. l'abbé de La Couture, et par l'auteur anonyme d'un mémoire clandestin adressé à l'Épiscopat français, nous croyons devoir reproduire nos premières observations, et y joindre quelques autres à M. l'abbé de La Couture et à l'auteur anonyme du mémoire clandestin. Nous terminons le tout par la dernière Encyclique de notre saint-père le Pape Pie IX, aux cardinaux, archevêques et évêques de France.

Monsieur l'Abbé,

Le volume de la table de l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* était imprimé à moitié, quand nous avons eu occasion de lire douze articles de critique sur cette histoire dans la *Bibliographie ca-*

tholique, attribués généralement à M. l'abbé Caillau. Dans ces douze articles, nous avons trouvé beaucoup de choses dont nous espérons profiter, quelques-unes même dont nous profiterons dès ce moment. On ne demande ordinairement à un journaliste qu'une justice impartiale ; vous, monsieur l'abbé, vous voulez bien, dans vos articles, nous témoigner quelquefois de l'estime et même de l'amitié ; nous vous en remercions de tout notre cœur. Vous voudrez donc bien nous permettre de vous faire quelques remontrances sur certains de vos jugements et même sur certaines de vos assertions.

Nous avons dit dès la préface : « Nous prenons pour règle de nos affections et de nos pensées, non pas notre individu, ni tel autre que ce soit, non pas encore notre patrie, mais l'Église de Dieu, l'Église catholique, apostolique et romaine. » Dans le volume 20, p. 505 [1], nous disons : « Pour ne m'égarer point, je pris dès lors (1828) l'engagement que je prends ici : J'ai promis et je promets à Dieu la soumission la plus entière à toutes les doctrines du Saint-Siége. J'ai promis et je promets à Dieu de défendre, envers et contre tous, toutes les doctrines du Saint-Siége. Je ne demande à Dieu la vie et la santé que pour cela. » En 1846, nous avons prié qu'on examinât, « dans chaque volume de cette histoire, ce qui ne serait pas exactement conforme aux doctrines du Saint-Siége, soit pour le fond, soit pour l'expression. Nous disons : *aux doctrines et à toutes les doctrines du Saint-Siége, non à aucune autre*. Tout ce qui ne sera pas trouvé exactement conforme à ces doctrines, nous le corrigerons et nous ferons connaître aux souscripteurs les corrections qui auront été faites [2]. » Nous aurions souhaité beaucoup, monsieur l'abbé, qu'il vous eût plu de faire attention à cet engagement et à cette prière de notre part ; vous auriez pu nous rendre grand service. Au lieu de cela, vous commencez par nous faire un reproche de ce que, sur telle matière, nous ne pensons pas comme Bossuet ni comme vous-même. Nous en sommes bien fâché : mais nous n'avons pris aucun engagement de penser comme Bossuet ni comme quel que ce soit de nos amis. En voici la raison. Quelque amitié que nous puissions avoir pour votre personne, nous ne vous prenons cependant pas pour l'Église romaine. Il y a plus : nous avons employé quelquefois certaines locutions de Bossuet, en particulier pour traduire plus littéralement l'Écriture sainte : or, monsieur l'abbé, il se trouve que vous nous reprochez ces locutions comme des fautes de français.

Nous vous dirons confidemment à ce propos : Les originalités de style, de récit ou de réflexions qui ont pu vous offusquer de temps à

[1] P. 497 de la 2e édit. — [2] T. 25, p. 1.

autre, sont bien des fois un fait exprès. Voici pourquoi. Dans cette confusion de langues et d'idées où nous vivons, notre but, ou plutôt, puisque je vous parle confidemment, mon but a été de présenter l'ensemble de la religion catholique depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours ; de le présenter dans toute l'exactitude et en même temps dans toute la latitude dogmatique que demandent et que permettent les décisions de l'Église romaine, et de combattre, chemin faisant, toutes les erreurs opposées, anciennes et modernes : afin de rétablir, autant que possible, l'union des esprits dans l'unité et la vérité des idées. Mais, un si long travail, il fallait le faire lire ; pour cela, il fallait éviter la monotonie, il fallait de temps en temps divertir, je dirai même dérouter en quelque sorte l'esprit du lecteur pour le délasser et lui faire avaler, en passant, bien des vérités assez dures. Aussi, m'attendais-je à bien d'autres clameurs qu'il n'y en a eu, et je m'étonne comme vous qu'on ait lu ce long ouvrage dans tant de séminaires et de communautés ecclésiastiques, malgré votre zèle constant pour en détourner.

Vous regrettez, monsieur l'abbé, que nous n'ayons pas eu un homme capable de nous signaler ce qu'il pouvait y avoir d'inexact dans chaque volume. Nous le regrettons pour le moins autant que vous. Plus d'une fois nous avons cherché un adversaire qui voulût bien examiner, dans ce que nous avons écrit, ce qui ne serait pas exactement conforme aux doctrines du Saint-Siége. Jamais nous n'avons été assez heureux pour en trouver un : seulement, nous en avons rencontré plus d'un, qui, comme vous, voulurent bien nous apprendre que nous ne pensions pas comme eux, et qui ont même pris la peine de nous attribuer et de nous faire attribuer, par écrit, des choses que nous n'avons ni dites ni faites. Et voilà pourquoi nous avons cru nécessaire de dire un peu en détail ce que nous avons dit et fait. Vous en êtes scandalisé, mon cher monsieur, comme d'une chose peu séante. Nous le comprenons. *Factus sum insipiens; vos me coegistis.*

Dans chacun de vos articles, vous nous faites une grosse querelle sur la question de la certitude. Si vous aviez eu la complaisance de remarquer et de vérifier ce que nous disons au commencement du vingt-cinquième volume, paru avant votre premier article, vous auriez pu vous épargner vos doléances philosophiques et donner à vos lecteurs une idée plus vraie de ce qu'il en est. Nous disions dans ce volume, p. 3 de l'avertissement : « Mais si d'autres ne nous ont pas indiqué de rectifications importantes à faire, nous en avons découvert une nous-même. Elle se trouve dans le présent volume, p. 483 et suivantes [1], et

[1] P. 525-535 de la 2e édit.

concerne le système philosophique de Descartes sur la certitude. D'après les explications authentiques de ce philosophe, que nous avons rencontrées dans ses ouvrages, son système se concilie très-bien avec celui d'Aristote, et avec celui de tout le monde, et il nous semble qu'il n'y a plus de quoi se disputer. » — Cette conciliation, exposée t. 25, p. 483 et suivantes, nous l'avons reproduite t. 28, p. 305[1]. Il paraît que nous ne l'avons pas répétée assez souvent, puisque M. l'abbé Caillau n'y a pas pris garde.

En revanche, vous trouvez mauvais que nous revenions si souvent sur la doctrine de l'Église touchant la grâce et la nature. Cependant, nous en indiquons presque toujours le motif : ce sont les idées fausses ou incomplètes de tant d'auteurs français sur cette matière, idées fausses et incomplètes que nous croyons devoir redresser par la doctrine de l'Église, doctrine qui nous paraît trop peu connue en France. Par exemple, il y a tel catéchisme diocésain où il n'est pas dit un mot de la grâce. Ailleurs, un professeur de dogme disait à ses élèves : « Messieurs, pour le traité de la grâce, nous vous en faisons grâce. » Enfin, nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré un seul ouvrage, publié depuis le commencement de ce siècle jusqu'en 1840, où la doctrine de l'Église sur cette matière soit exactement et complétement exposée. Cependant, si elle ne l'est point ainsi, il est impossible qu'on s'entende jamais sur la nature et la grâce, la raison et la foi, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et les conséquences fondamentales qui en découlent.

Vous nous blâmez encore de parler ici et là de l'origine du pouvoir temporel. Voici nos excuses. Comme cette question est beaucoup agitée dans le monde, nous avons examiné ce que les Pères et les docteurs de l'Église enseignent à cet égard. Or, nous avons trouvé que la doctrine commune des Pères et des docteurs catholiques, en particulier des docteurs français, y compris Bossuet, Fénelon et Massillon, c'est que Dieu communique la souveraineté temporelle ordinairement par le peuple. Au contraire, nous avons découvert que l'absolutisme royal ou le despotisme est une nouveauté anglicane, introduite par l'apostat Cranmer[2]. Ce que nous avons découvert, nous l'avons dit et répété, afin qu'on rende à chacun ce qui lui appartient, et que l'on n'attribue point à l'Église catholique ce qui appartient à l'église anglicane. Est-ce que vous trouveriez cela mauvais ?

Un reproche capital que vous nous faites, mon cher monsieur, c'est de ne pas penser comme vous sur le degré de connaissance que les gentils avaient ou non du vrai Dieu. Sans doute, à vos yeux, nous

[1] P. 328 et 329 de la 2e édit. — [2] T. 24, p. 92 et 93. — P. 90-92 de la 2e édit.

pouvons avoir tort de ne pas penser comme vous en toutes choses. Mais au moins n'auriez-vous pas dû, ce semble, laisser ignorer à vos lecteurs que, sur cette question entre autres, nous ne disons rien de nous-même, que nous ne faisons que citer textuellement les Pères et les docteurs les plus autorisés dans l'Église : Minucius Félix, Irénée, Tertullien, Cyprien, Lactance, Arnobe, Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Augustin et saint Thomas, parmi les Pères; Bailly, Hooke, Petau, Thomassin, Huet, Tournély, Bergier, etc., parmi les théologiens modernes. Imputer à quelqu'un, comme une nouveauté inouïe, ce qui est la doctrine commune des Pères et même des théologiens; imputer cela à un auteur dans onze et douze articles et pendant trois et quatre années consécutives, de 1846 à 1849, n'est-ce pas tromper son lecteur et calomnier l'auteur? En pareil cas, un honnête homme ne se croirait-il pas tenu à quelque réparation?

Vous semblez en convenir dans une note de votre dernier article, mai 1849, p. 505. On y lit ces paroles : « Nous devons à la vérité de dire qu'une fois dans son ouvrage M. l'abbé Rohrbacher parle sagement, et contredit toutes ses erreurs passées, reconnaissant que, d'après l'encyclique de Grégoire XVI, « hors de l'Église catholique on peut bien trouver quelques débris de vérités, mais nul ensemble, nulle vérité complète (t. 28, p. 310). » Pourquoi n'a-t-il pas toujours parlé de même? » — Mais, mon cher monsieur l'abbé Caillau, nous avons toujours parlé de même! et dans la préface, et dans le livre 2, et dans le livre 20, et dans toutes les occasions qui se sont présentées. Non-seulement nous disons toujours la même chose, mais c'est pour prouver cette chose-là que nous avons embrassé l'histoire depuis le commencement du monde. De grâce, lisez donc une fois dans la préface ces paroles : « Or, l'Église catholique, dans son état actuel, remonte de nous à dix-neuf siècles, et de là, dans un état différent, jusqu'à l'origine de l'humanité. Elle embrasse ainsi tous les siècles, depuis Grégoire XVI jusqu'à Adam. Hors de là, rien de pareil; hors de là, nul ensemble; hors de là, quelques fragments qui, à eux seuls, ne présentent qu'un amas de décombres, mais qui, dans le christianisme total, trouvent leur place, comme les pierres détachées d'un même édifice. L'Église catholique est ainsi le genre humain, constitué divinement et divinement conservé dans l'unité, pour répondre à qui l'interroge, nous dire d'où il vient, où il va, quels sont les principaux événements de sa longue existence, quels sont les desseins de Dieu sur lui et sur nous. Sa réponse est l'histoire que nous écrivons. » — Lisez donc au commencement du second livre, t. 1, p. 84, ces autres paroles : « Quand les prophètes auront achevé d'écrire ainsi l'histoire future, cinq ou six

siècles avant la venue du Christ; alors seulement apparaîtront les écrivains profanes pour enregistrer les faits isolés, recueillir les fragments de vérités; faits et fragments qui, à eux seuls, ne présentent qu'un amas de décombres, mais qui, dans Moïse, les prophètes et le Christ, trouvent leur ensemble, comme les pierres d'un même édifice. Ces pierres éparses, que de nos jours on déterre de toute part, nous tâcherons de les rapporter à leur place convenable. A mesure que Moïse et les prophètes nous auront fait le récit de quelque événement principal, nous en signalerons les vestiges dans les traditions des principaux peuples. Sans doute, et Moïse, et les prophètes, et les apôtres nous suffisent; dans leurs écrits, Dieu rassasie nos âmes de toutes les vérités nécessaires: mais de ce divin banquet il est tombé ailleurs quelques fragments. Suivant le précepte du Seigneur, nous les recueillerons de peur qu'ils ne périssent. En ceci, d'ailleurs, nous ne ferons que suivre l'exemple des Pères de l'Eglise, ou plutôt nous ne ferons que reproduire leurs paroles pour ce qui regarde les peuples les plus connus de leurs temps. » Puis, après avoir résumé ce que disent les Pères latins et grecs sur le degré de connaissance que les gentils avaient ou non du vrai Dieu, nous concluons par ces paroles, que je vous prie de bien remarquer : « Quand on compare l'Écriture avec l'Écriture, les Pères avec les Pères, on voit qu'il faut distinguer dans la connaissance de Dieu comme quatre degrés : 1° La connaissance des gentils; 2° la connaissance des juifs; 3° la connaissance des chrétiens; 4° la connaissance des saints dans le ciel. La première est ignorance comparativement à la seconde; la seconde, comparativement à la troisième, la troisième, comparativement à la quatrième. » Remarquez bien, mon cher ami, que la connaissance des gentils est ignorance, comparée non-seulement à celle des chrétiens, mais même à celle des juifs. Celui-là donc qui nous imputerait de la soutenir *pleine* et complète, celui-là avancerait une fausseté manifeste.

Pour vous en convaincre de plus en plus, considérez un peu le vingtième livre, t. 3, où nous avons résumé en détail le degré de connaissance qu'ont eu de Dieu les principales nations et les principaux philosophes de la gentilité, comme aussi l'usage qu'ils ont fait de cette connaissance : la Chine avec ses philosophes, l'Inde avec ses brahmes, la Chaldée et la Perse avec ses mages, l'Égypte et l'Éthiopie avec leurs sages, la Grèce et l'Italie avec leurs écoles de Thalès, de Pythagore et de Socrate. Sur la Chine, nous concluons, p. 169 : « Voilà donc la philosophie chinoise, par la bouche d'un de ses plus illustres défenseurs, qui confesse avoir été impuissante à réaliser le bien qu'elle avait entrepris. Tout ce qu'a pu l'école de Confucius, c'est de conserver parmi les savants de la Chine la lettre de la doctrine ancienne; mais,

depuis des siècles, c'est une lettre morte. Les disciples de Lao-tseu ont dégénéré bien plus encore : au lieu de marcher sur les traces de leur maître, ils en ont fait une espèce de divinité fabuleuse : au lieu d'étudier avec lui la raison divine, ils se livrent à des extravagances sans nombre. Sous le nom superbe de Tao-sse ou docteurs de la raison, ce n'est plus qu'une secte de jongleurs, de magiciens et d'astrologues, cherchant le breuvage d'immortalité, et les moyens de s'élever au ciel en traversant les airs. Enfin, pour la Chine, comme pour le reste du monde, il n'y a d'espoir que dans le saint que Confucius attendait du côté de l'occident. » — Sur l'Inde, nous concluons, p. 194 : « Voilà donc, sans parler de plusieurs autres sectes répandues dans l'Inde, voilà où en sont les brahmanes et les samanéens, ces philosophes si vantés de l'antiquité, ces oracles qu'allaient consulter les philosophes de la Grèce! Ce que dit saint Paul, on le reconnaît en eux : « Ils sont inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, ni ne lui ont rendu grâces, mais ils se sont évanouis dans leurs raisonnements, et leur cœur insensé s'est obscurci : se disant sages, ils sont devenus fous et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en la ressemblance d'un homme corruptible, ainsi que d'oiseaux, de quadrupèdes et de reptiles. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux convoitises de leur cœur, en sorte qu'ils s'abandonnent à l'impureté et à l'infamie. Ils ont travesti la vérité de Dieu en mensonge, et ont adoré et servi la créature plutôt que le créateur, qui est béni dans tous les siècles. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie. » — Sur la Chaldée et la Perse, voici ce que nous disons de plus favorable, p. 203 : « Toutefois, si l'on ne peut pas dire en général que les anciens Perses ne fussent aucunement idolâtres, on peut dire au moins qu'ils ne l'étaient point aussi grossièrement que beaucoup d'autres. » Sur l'Égypte, après en avoir résumé l'ancienne doctrine, nous concluons, p. 209 : « Mais comment alors l'Égypte a-t-elle pu devenir aussi grossièrement idolâtre, jusqu'à se prosterner devant des bœufs, des boucs et des crocodiles? L'exemple actuel de l'Inde est là pour nous le montrer. Avec les idées les plus magnifiques sur l'unité de Dieu, dans les livres, l'Inde se prosterne devant la vache, devant le serpent, devant l'herbe *darba*, devant les ustensiles de cuisine. C'est que, entre beaucoup d'autres causes, les sages de l'Égypte non plus que les sages de l'Inde, au lieu de chercher la gloire de Dieu, ne cherchaient que leur propre gloire? » — Sur la Grèce et l'Italie, nous concluons finalement, p. 323 : « Bref, la philosophie humaine, avec ce qu'elle a eu de plus glorieux et de plus puissant, avec ses Pythagore, ses Socrate, ses Platon, ses Aristote, ses Zénon, ses Cicéron, ses Sénèque, ses Marc-Aurèle, n'a rien pu, n'a rien osé ni pour Dieu ni pour l'homme ; rien, pour faire rendre

à Dieu le culte qui lui est dû ; rien, pour abolir l'esclavage qui pesait sur les trois quarts du genre humain. » — Nous disons en particulier sur le plus sage des philosophes grecs, sur Socrate, p. 262 : « Un Père de l'Église, le philosophe et martyr saint Justin, compte Socrate et Héraclite au nombre des chrétiens primitifs qui, ainsi qu'Abraham, Ananias, Azarias et Misaël, ont confessé le Dieu véritable. Mais, quand on considère tout ce qu'il y a de louche dans sa conduite (celle de Socrate) sur cet article principal, il est difficile de ne pas le ranger parmi les hommes qui, ayant connu Dieu, ne l'ont pas, du moins tout à fait, glorifié comme Dieu. »

Voilà, mon cher monsieur Caillau, les principaux endroits de l'histoire sur la matière, ceux où je traite la question *ex professo*. Si vous voulez bien vous donner la peine d'y faire un peu attention, vous conviendrez, je pense, que je ne reconnais point aux gentils, pas même aux plus sages d'entre eux, une *pleine* connaissance de Dieu, mais seulement un certain degré de connaissance qui ne les empêche pas de tomber dans l'idolâtrie. Vous conviendrez, j'espère, que dans ces endroits décisifs, je parle toujours *sagement*, puisque j'y parle comme vous ; car vous-même, mai 1849, p. 505, confessez que les gentils avaient une *certaine connaissance* de Dieu, et que vous prouvez l'existence de Dieu par leur témoignage. Or, en vérité, je ne dis pas plus. Ainsi nous voilà d'accord ; que Dieu soit béni !

Malheureusement, vous dites à la même page : « La question, entre M. l'abbé Rohrbacher et nous, est sur une *connaissance pleine*, faisant disparaître l'idolâtrie. » Mais, mon bon monsieur, permettez-moi de vous le dire, vous vous trompez ; car, dans les passages décisifs que nous avons vus, je dis et je prouve que les gentils n'avaient que la connaissance la plus infime de Dieu, connaissance qui était ignorance comparativement à celle des juifs, et ne faisait point disparaître l'idolâtrie. Je nie donc, comme vous, que les gentils aient eu une *pleine connaissance* de Dieu, une connaissance faisant disparaître l'idolâtrie. Ainsi, nous voilà encore d'accord.

Vous vous trompez donc complétement, lorsque vous m'accusez de reconnaître aux gentils une *connaissance pleine* (en italiques) : ou bien, si vous ne vous trompez pas, si vous agissez avec une *pleine connaissance* de ce que vous faites, je dirai que vous commettez là un faux, et un faux en écriture publique, un faux contre l'honneur de votre prochain. Mais, parce que l'auteur sera un simple prêtre, sans aucun appui humain en ce monde, croyez-vous, mon bon ami, qu'il soit permis de le calomnier et de tromper le public sur son compte, et cela, dans onze ou douze articles et pendant trois et quatre années consécutives ? Mais que devient alors ce commandement de Dieu : Faux témoignage ne

diras ni mentiras aucunement? Tout le monde ne vous croira-t-il pas de mauvaise foi?

Pour moi, qui ai lu attentivement vos articles, je vous juge beaucoup moins sévèrement, et ne vous trouve pas si malin que vous pouvez en avoir l'air. La cause en est à une phrase du même numéro, p. 504. Vous m'y faites observer que j'aurais dû *dire avec Eutin*, *que l'histoire de la religion de Jésus-Christ commence avec le monde*. Votre observation, mon cher ami, me rappelle ce personnage de la fable, qui, interrogé par un autre, non loin d'Athènes, s'il connaissait le Pirée et s'il le voyait quelquefois, répondit : « *Tous les jours : il est mon ami ; c'est une vieille connaissance,* » prenant le nom d'un port pour un nom d'homme. Car, soit dit entre nous deux, votre *Eutin,* que vous me donnez pour un modèle d'écrivain catholique, votre *Eutin* est une ville, et une ville protestante du Holstein. L'auteur catholique de l'histoire dont vous voulez parler est le comte de Stolberg, qui, après sa conversion, quitta Eutin pour venir à Munster en Westphalie. A coup sûr, personne au monde, du moins avec une apparence de raison, ne vous soupçonnera de mauvaise foi, quand vous prenez et donnez une ville pour un homme. Or, après cet échantillon, pourquoi vous accuserait-on de mauvaise foi, quand vous prenez et donnez ailleurs une chose pour une autre, une connaissance non pleine pour une connaissance pleine, une connaissance infime pour une connaissance sublime? Car enfin une connaissance quelconque ne ressemble-t-elle pas plus à une connaissance de même espèce qu'un homme ne ressemble à une ville? Tout cela ne prouve qu'une chose : l'attention extrême que vous mettez à ce que vous dites et à ce que disent les autres. Le plus grand inconvénient que j'y vois est pour ceux de vos lecteurs qui vous croiraient sur parole ; car ils seraient exposés à prendre plus d'une fois pour de puissants navires, des bâtons flottant sur l'eau.

Un point sur lequel vous nous gourmandez plus vertement encore que sur tout autre, c'est de dire que l'Église catholique est dès le commencement du monde. Il est vrai que nous le disons, et dès la préface, et même avant cela, dans l'épigraphe de tout l'ouvrage, épigraphe qui se reproduit sur la couverture et la première page de chaque volume. Mais cette épigraphe, comme on a soin de l'indiquer chaque fois, est une proposition textuelle de saint Épiphane, qui en fait même le fondement de son livre contre les hérésies. Est-ce que vous n'auriez lu ni la préface de l'histoire, ni même l'épigraphe, ni saint Épiphane, dont vous avez donné une édition abrégée ou réformée dans votre *Collectio selecta Patrum?* Je vous le demande, car, dans vos onze premiers articles, vous ne soufflez mot de cette proposition capitale de saint Épiphane, capitale pour lui, pour moi et pour vous.

Il y a plus : dans le volume 7, p. 88 et 89, résumant l'ouvrage de saint Epiphane, nous disons : « Dans le même temps, il travaillait à l'histoire et à la réfutation générale de toutes les hérésies. Il en compte quatre-vingts jusqu'à son temps, à partir dès l'origine du monde : vingt avant Jésus-Christ, et soixante après. L'idée qui lui sert de base, c'est que l'Église catholique est de l'éternité ou du commencement des siècles... Il termine tout l'ouvrage par la pensée première : que l'Église catholique, formée avec Adam, annoncée dans les patriarches, accréditée en Abraham, révélée par Moïse, prophétisée par Isaïe, manifestée dans le Christ et unie à lui comme son unique épouse, existe à la fois et avant et après toutes les erreurs. » Or, mon cher monsieur, dans votre numéro d'août 1846, en rendant compte des volumes 7, 8 et 9 de l'histoire, vous assurez avoir lu l'ouvrage avec attention. Vous avez même la bonté de dire : « Nous nous félicitons d'avoir à faire à l'auteur, que nous estimons et que nous aimons, beaucoup moins de reproches, ajoutant à ce premier témoignage des éloges nombreux et bien mérités. Aujourd'hui, nous sommes heureux de proclamer que les trois volumes dont nous avons à parler ne renferment presque aucune tache et offrent au lecteur des narrations tout à fait intéressantes et éminemment catholiques. » En effet, quant au septième volume, en particulier, sauf une petite observation touchant le pape Libère, vous n'en faites aucune autre. Mais c'est dans ce septième volume que nous résumons l'ouvrage de saint Épiphane, qui nous a fourni la proposition et l'idée fondamentale de notre travail, savoir : que l'Église catholique est le commencement de toutes choses, qu'elle existe avant et après toutes les erreurs : proposition qui vous fait si mal au cœur et que vous combattez là même où il n'en est question que d'une manière indirecte. Comment donc n'avez-vous pas remarqué l'endroit principal, où il en est question directement et *ex professo?* Comment n'en dites-vous rien, quoique vous assuriez avoir lu le volume avec attention? Faut-il supposer qu'en 1846, vous ne saviez pas encore comment vous tirer d'embarras avec saint Épiphane !

En 1849, dans votre dernier article, vous paraissez plus avisé. Page 504, immédiatement après votre curieuse vision d'Eutin, on lit ces mots : « L'Église catholique, dit-il (l'auteur), est née avec le monde : elle est, selon saint Épiphane, le principe de toutes choses (en ce sens, ajoutez-vous, que c'est à elle que toutes choses se rapportent, mais non en ce sens qu'elle fut catholique avant Jésus-Christ). » Mais, mon cher, quand tel serait le sens de saint Epiphane ; quand l'Église catholique ne serait née, n'aurait commencé avec le monde ; quand elle ne serait le principe de toutes choses, que dans

ce sens que toutes choses se rapportent à elle, j'aurais encore raison de rapporter à elle toutes choses, le commencement, le milieu et la fin, et de comprendre tout cela sous le nom d'*Histoire universelle de l'Eglise catholique.* Les expressions capitales de saint Épiphane sont : Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία. Le principe de toutes choses est la sainte Église catholique. D'après le contexte, je crois que *principe* veut dire *commencement;* vous, vous entendez *fin*, but. Mais, commencement ou fin, toujours est-il que le principe est antérieur aux conséquences qui en naissent ; toujours est-il que l'Église catholique étant le principe de toutes choses, leur est nécessairement antérieure, et vous êtes toujours pris.

Dites-moi donc, si vous aviez à faire l'histoire complète du temple de Salomon, ne parleriez-vous pas un peu de ses fondements, de la montagne de Sion, des préparatifs faits par David, des cèdres du Liban coupés à la demande de Salomon par les ouvriers du roi de Tyr ; ne diriez-vous pas un petit mot de la part que les nations ont eue à la construction de ce temple, etc., etc.? Or, vous le savez, l'Église de Dieu est un temple élevé en son honneur. Saint Paul dit aux chrétiens d'Ephèse : « Vous êtes édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, et unis en Jésus-Christ, qui est la principale pierre de l'angle sur lequel tout l'édifice étant posé, s'élève et s'accroît dans ses proportions et sa symétrie, pour être un temple consacré au Seigneur. » Vous voyez, mon cher, que l'Église catholique est un temple bâti sur le fondement des prophètes, posé sur la pierre angulaire, Jésus-Christ ; que ce temple se bâtit encore et qu'il ne sera achevé que dans l'éternité. Saint Paul dit encore aux chrétiens venus d'entre les Hébreux : « Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, d'innombrables myriades d'anges, de l'assemblée et de *l'Eglise* des premiers-nés qui sont écrits dans le ciel, etc. » Faites attention, mon cher. Vous trouvez mauvais que je donne le nom d'Eglise à la société des fidèles avant Jésus-Christ ; voilà saint Paul qui m'en donne l'exemple et qui ajoute que nous ne faisons qu'un avec cette Eglise des premiers-nés. Est-ce que vous gourmanderez aussi saint Paul de ce qu'il ne pense pas comme vous?

J'ai dit que, quand même le sens de saint Épiphane serait tel que vous dites, vous seriez toujours pris. Mais, au fait, vous vous trompez sur le sens du saint docteur. D'abord, la pensée principale de son livre contre les hérésies, c'est que toutes les hérésies sont postérieures à l'Eglise catholique, même les vingt premières, parmi lesquelles le paganisme. Il faut donc que l'Église ait existé avant tout, autrement son livre n'aurait point de sens. Mais vous vous trompez en particulier

sur le passage en question. Pour vous en convaincre, j'aurais bien voulu vous citer vous-même à vous-même, en rapportant le passage entier de saint Epiphane, tel que vous avez dû le donner en latin dans votre *Collectio selecta Patrum*, à moins que vous n'ayez eu la p ru dence de le supprimer. N'ayant pu me procurer votre volume en question, je transcris la traduction latine du père Pétau. On y lit ces paroles de saint Épiphane sur la période d'Adam à Phaleg : « *Neque igitur judaismus, neque ulla alia secta prodierat : sed, ut ita dicam, illa eadem obtinebat, quæ hodiè in sanctâ Dei Ecclesiâ ac catholicâ perseverat fides. quæ cùm ab ipsis rerum primordiis viguisset rursùs est postea patefacta. Etenim si quis ista solo veritatis studio impulsus velit expendere, non dubitabit sanctam atque catholicam Ecclesiam primam omnium extitisse, dummodo scopum ipsum consideret.*» Ce qui veut dire en français : « Dans cette période n'apparaît ni judaïsme ni aucune autre secte, mais, à vrai dire, la foi qui règne encore dans la sainte et catholique Église de Dieu, foi qui a existé dès l'origine et a été manifestée de nouveau dans la suite. Car, si quelqu'un veut considérer tout cela par le seul amour de la vérité, il ne doutera point que la sainte et catholique Église ne soit le commencement (Caillau, *but*) de toutes choses, pour peu qu'il en considère le but. » Voyez-vous, mon cher, votre jolie traduction : Il ne doutera point que l'Église catholique ne soit le *but* de toutes choses, pour peu qu'il en considère le *but*. Le *but* du *but*, c'est charmant. Vous dites quelque part que les Jésuites pensent plutôt comme vous que comme moi; j'espère que vous en excepterez au moins le père Pétau, car, au lieu de traduire *le but*, il met *primam omnium extitisse, l'Eglise catholique a existé la première de toutes les choses*. Mais que pensez-vous de ce compliment de saint Épiphane : « Si quelqu'un veut y réfléchir par le seul amour de la vérité, il ne doutera point que la sainte Église catholique ne soit le commencement de toutes choses, pour peu qu'il en considère le but? » Si je vous en avais dit autant de moi-même, vous auriez crié à l'injure, à l'insulte; mais, parce que c'est saint Épiphane, comment vous en tirer? Supposerez-vous, comme vous le faites ailleurs, que c'est moi ou un autre qui ai fourré ces mots dans le texte? Mais l'édition que je cite est de Paris, 1622, avec privilége du roi.

De plus, avant saint Épiphane, Origène enseigne cette ancienneté primordiale de l'Église dans son commentaire du *Cantique des cantiques*. Saint Philastre de Brescia, saint Anselme de Cantorbéry, Hugues de Saint-Victor, et plusieurs autres l'enseignent après Origène et saint Épiphane. Pour tout résumer, nous citons le théologien Bailly, qui enseigne la même chose dans ses deux traités de l'Église, le petit et le grand « L'Église, dit-il, dans ses notions préliminaires, est ou triom-

phante dans les cieux, ou souffrante dans le purgatoire, ou militante sur la terre. On la prend ici dans le dernier sens. Cette Église peut être considérée en général et indépendamment de ses différents états. Prise en ce sens, elle se définit : *La société des fidèles qui servent Dieu sous le chef Jésus-Christ.* Cette définition embrasse tant l'Église qui servit Dieu sous la loi de nature, que l'Église judaïque sous la loi de Moïse, et l'Église chrétienne et actuelle, soit qu'elle triomphe dans les cieux, soit qu'elle souffre dans le purgatoire, ou qu'elle combatte sur la terre. Il est manifeste que, prise en ce sens, l'Église est très-ancienne, qu'elle a flori au temps de la loi de nature et de la loi écrite ; et qu'il y a eu des chrétiens dès les premiers jours. Car tous ceux qui ont été sauvés, n'ayant pu l'être que par la foi en Jésus-Christ, sont certainement membres de Jésus-Christ et de l'Église. « Tous ceux, dit saint Augustin, qui ont été justes dès l'origine du monde, ont le Christ pour chef ; car ils ont cru qu'il viendrait, comme nous croyons qu'il est venu, et ils ont été guéris en sa foi, aussi bien que nous, afin qu'il fût le chef de toute la cité de Jérusalem. » Eusèbe pense de même, livre 1er, chapitre 4 de son *Histoire de l'Église*, où il observe que, si le nom de chrétiens est connu depuis peu, leur société date de l'origine même du genre humain ; et c'est à le prouver qu'il emploie une partie de son livre [1]. » Voilà ce qu'enseigne Bailly dans la seconde édition de son *Grand traité de l'Église*, t. 1, p. 4, Dijon 1780. Nous insistons sur ces particularités, parce que de nos jours il s'est rencontré de bonnes personnes qui ont trouvé, tant elles connaissaient bien les théologiens et les Pères! que cette ancienneté de l'Église était une nouveauté de notre invention, qu'elles ne pouvaient se dispenser de dénoncer à l'autorité ecclésiastique [2]. »

Pour vous, mon cher monsieur Caillau, il y a une particularité spéciale. Quand nous disons que cette antiquité primordiale de l'Église est la doctrine de Bailly lui-même, vous avez soin, dans votre n° 9, p. 413, de mettre entre parenthèses (ajoutez selon l'édition faite par les partisans du sens commun, et non dans les autres). Mais, mon cher, l'édition que nous citons est de 1780, neuf ans avant que nous fussions au monde. L'assertion du critique n'est-elle pas alors, et même doublement, un faux témoignage? Mais reconnaissez du moins aujourd'hui que le théologien Bailly enseigne, avec saint Augustin, Eusèbe, saint Épiphane, que l'Église, il dit Église et non simplement religion, que l'Église, disons-nous, remonte jusqu'à l'origine du genre humain; et cessez de nous en vouloir, si, avec

[1] Bailly, *Tractatus de Ecclesiâ Christi*, t. 1, p. 4. *Divione*, 1780. — [2] T. 27, p. 375 et 376.

Bailly, etc., nous disons Église, au lieu de dire, avec *Eutin*, religion.

Mais après tout, demanderez-vous, pourquoi l'appeler Église *catholique?* — Nous avons répondu par le premier mot de notre travail, par l'épigraphe, que vous devez connaître, maintenant. Nous avons répondu par ces premiers mots de la préface : « Il y a quinze siècles, un saint docteur entreprit de réfuter en peu de mots toutes les erreurs humaines qui avaient paru depuis l'origine du monde jusqu'à son temps. Pour y réussir, il posa comme un fait incontestable que la foi qui régnait alors dans la sainte et catholique Église de Dieu était la même qui existait dès l'origine et qui, depuis, fut manifestée de nouveau par le Christ. Car, dit-il, pour quiconque veut y réfléchir avec amour de la vérité, la sainte et catholique Église est le commencement de toutes choses. Et il le prouve par l'exemple du premier homme, qui ne fut ni juif par la circoncision, ni idolâtre par le culte des idoles, mais, étant prophète, connaissait le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, et par là même était chrétien. Il le prouve encore par l'exemple des patriarches, y compris Abraham. D'où il conclut que toutes les hérésies, parmi lesquelles il compte le paganisme, étaient de fait et de droit postérieures à la vérité catholique. — Ce que, dans le quatrième siècle de l'ère chrétienne, saint Épiphane a fait d'une manière succincte et polémique, nous avons entrepris de le faire au dix-neuvième d'une manière historique et plus étendue.

Remarquez, mon cher, remarquez en passant, que, d'après saint Épiphane, nos respectables ancêtres, Adam, Seth, Énoch, Noé, auxquels on peut ajouter le Chananéen Melchisédech et l'Iduméen Job, n'étaient ni juifs, ni païens, ni hérétiques, ni schismatiques, mais bons catholiques comme vous et moi, et que tout le monde le fut jusqu'au temps de Phaleg. D'ailleurs, combien de fois vous-même n'avez-vous pas proposé aux chrétiens de nos jours, comme modèles de pénitence et de conversion, la première capitale de la gentilité, les habitants de Ninive? Ces illustres et innombrables pénitents, loués par Jesus-Christ même, étaient-ils alors païens, hérétiques, schismatiques, ou bien catholiques dans le sens de saint Épiphane?

Voici un autre motif, une autre autorité qui nous a déterminés à donner à notre travail le titre d'*Histoire universelle de l'Église catholique*. Nous l'avons exposé dès la même préface. « Histoire veut dire science des faits : science, connaissance raisonnée, connaissance qui explique la raison, les causes, les rapports, les effets. L'histoire du genre humain comprend donc, non-seulement la simple notion des principaux faits qui le concernent, mais l'explication de ces faits par leurs causes et leurs résultats. « Or, comme le dit Bossuet, la seule Église catholique remplit tous les siècles précédents par une suite qui

ne peut lui être contestée. La loi vient au-devant de l'évangile; la succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une suite avec celle de Jésus-Christ : être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui durera autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons. Jésus-Christ est aujourd'hui, il était hier, et il est au siècle des siècles [1]. » La seule Église catholique peut donc nous apprendre et les faits, et le sens des faits. »

Mon cher M. Caillau, comme vous avez beaucoup de confiance en Bossuet, j'espère que vous ne me gronderez plus, si je pense, comme lui, que *la seule Église catholique remplit tous les siècles précédents par une suite qui ne peut lui être contestée*, et si je conclus de là que cette suite incontestable peut être appelée *Histoire universelle de l'Église catholique.*

Mais de grâce lisez donc au même endroit ces autres paroles de Bossuet : « Quelle consolation aux enfants de Dieu ! mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que d'Innocent XI (Pie IX), qui remplit aujourd'hui si dignement le premier siége de l'Église, on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ prince des apôtres : d'où, en reprenant les pontifes qui ont servi sous la loi, on va jusqu'à Aaron et Moïse; de là jusqu'aux patriarches, et jusqu'à l'origine du monde ! Quelle suite, quelle tradition, quel enchaînement merveilleux ! Si notre esprit naturellement incertain, et devenu par ces incertitudes le jouet de ses propres raisonnements, a besoin, dans les questions où il y va du salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine, quelle plus grande autorité que celle de l'Église catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés, et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine !

« Ainsi la société que Jésus-Christ, attendu durant tous les siècles passés, a enfin fondée sur la pierre, et où saint Pierre et ses successeurs doivent présider par ses ordres, se justifie elle-même par sa propre suite, et porte dans son éternelle durée le caractère de la main de Dieu.

« C'est aussi cette succession, que nulle hérésie, nulle secte, nulle autre société que la seule Église de Dieu n'a pu se donner. Les fausses religions ont pu imiter l'Église en beaucoup de choses, et surtout elles l'imitent en disant, comme elle, que c'est Dieu qui les a fondées; mais ce discours en leur bouche n'est qu'un discours en l'air. Car si Dieu a créé le genre humain ; si, le créant à son image, il n'a jamais dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire, toute secte qui ne montre pas sa succession depuis l'origine du monde, n'est pas de Dieu.

[1] Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, c. 31.

« Ici tombent aux pieds de l'Église toutes les sociétés et toutes les sectes que les hommes ont établies au dedans ou au dehors du christianisme. »

En vérité, mon cher monsieur Caillau, ne dirait-on pas que Bossuet a écrit exprès ces paroles pour vous répondre à ma place et calmer vos scrupules?

Que si toutes ces raisons ne vous paraissaient pas encore suffisantes, je pourrai en ajouter d'autres. Et je le ferai d'autant plus volontiers que, ayant terminé l'ouvrage et préparant une nouvelle édition, je suis plus disposé à reviser les moindres détails et à rectifier ce qu'il conviendra.

NANCY, le 19 juillet 1849, fête de saint Vincent de Paul.

ROHRBACHER.

OBSERVATIONS

SUR UN VOLUME

DE M. L'ABBÉ DE LA COUTURE

ET SUR

UN MÉMOIRE CLANDESTIN ADRESSÉ A L'EPISCOPAT FRANÇAIS,

OU L'ON RENOUVELLE CERTAINES CRITIQUES

DE M. CAILLAU SUR CETTE HISTOIRE.

Le titre du premier de ces ouvrages ne pèche pas du tout par trop de brièveté. Le voici dans sa longueur native. « Observations sur le décret de la congrégation de l'Index du 27 septembre 1851, et sur les doctrines de quelques écrivains; droit d'insurrection, pouvoir du Pape sur le temporel, traditionalisme, par M. l'abbé de La Couture, ancien professeur de théologie, chanoine honoraire de Paris. *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.* » Vient ensuite un avant-propos de soixante-quatre pages, et puis des observations de près de trois cent.

Mais qu'est-ce donc que ce décret de l'Index, qui a provoqué trois cent soixante pages de réclamations de l'ancien professeur de théologie, sans compter les quatre-vingt-dix pages du mémoire clandestin? Voici ce que nous avons trouvé dans ces deux pièces, et dans d'autres analogues.

Le 27 septembre 1851, la congrégation de cardinaux instituée à Rome par le vicaire de Jésus-Christ, pour dresser l'Index ou le catalogue des livres mauvais ou dangereux, qu'il n'est pas permis aux catholiques de lire : cette congrégation apostolique de l'Index prohiba d'une manière absolue l'ouvrage suivant : *Manuel de droit canonique, à l'usage des séminaires, accommodé aux temps actuels*, par M. Lequeux. Cette condamnation reçue en France, l'auteur, qui est vicaire général de Paris, se soumit, et son ouvrage fut retiré de l'enseignement des séminaires, où il était reçu avec les restrictions que pouvaient y mettre les leçons orales de chaque professeur. Plus tard, la même congrégation apostolique de l'Index condamna d'une manière également absolue l'*histoire de l'église de France*, par l'abbé Guetté, et enfin la théologie de Bailly, du moins jusqu'à ce qu'elle soit corrigée. Ces deux condamnations ont été reçues en France sans aucune opposition. La

première a même été reconnue comme une autorité décisive pour les transactions de librairie, par le tribunal de commerce de Paris. Quant à la condamnation de Bailly, on nous a rapporté deux faits qui ne sont pas moins significatifs. Le supérieur d'un séminaire, ayant réuni les élèves, leur dit après un long préambule : Enfin nous avons *la douleur* de vous annoncer la condamnation de Bailly. Aussitôt les élèves répondirent à *la douleur* du supérieur par un grand éclat de rire. Dans un autre séminaire, où Bailly pouvait être considéré comme une sorte de compatriote, le supérieur annonça que, la théologie de Bailly ayant été condamnée, on ne la mettrait plus entre les mains des nouveaux séminaristes, mais que les anciens y achèveraient leur cours; tous les séminaristes s'écrièrent : Point de distinction, point de retard, vive le Pape!

L'abbé de La Couture n'est pas de cet avis, non plus que l'auteur du mémoire clandestin. Cela se conçoit pour le premier. Antérieurement au décret du 27 septembre 1851, la congrégation apostolique de l'Index a condamné le *Dictionnaire* de Bouillet, approuvé par monseigneur l'archevêque de Paris, sur l'avis favorable d'un des consulteurs diocésains, l'abbé de La Couture. Or, il n'est pas du tout naturel à un consulteur quelconque de voir avec plaisir son avis condamné par un autre, cet autre fût-il le Pape. Dans ces fâcheuses épreuves, il faut au plus chrétien une force, une grâce au-dessus de la nature. Il est donc naturel que l'abbé de La Couture ne soit pas content de l'Index romain.

On comprend toutefois que les catholiques de France, qui veulent purement et simplement être catholiques comme le Pape, préfèrent son jugement, formulé par un de ses tribunaux, à l'opinion d'un individu quelconque, dont les assertions ne sont peut-être pas toujours d'accord avec elles-mêmes. Par exemple : et M. de La Couture et l'auteur anonyme du mémoire clandestin posent tous deux en fait que les décisions de l'Index romain ne sont pas reçues en France, et tous deux ne cessent de se plaindre que ces mêmes décisions soient reçues en France sans aucune opposition, à tel point que les libraires eux-mêmes s'y conforment instantanément et au prix des plus grands sacrifices. Autre exemple non moins curieux. Les mêmes écrivains, en particulier l'abbé de La Couture, protestent qu'ils ne viennent pas du tout renouveler les querelles entre le gallicanisme et l'ultramontanisme, et ils ne publient tous deux leurs mémoires que pour soutenir le premier contre le second. J'entends par gallicanisme le sentiment de ceux des catholiques de France qui voudraient être catholiques autrement que ne l'est le Pape, autrement qu'on ne l'est à Rome. Et par ultramontanisme j'entends le sentiment et les dispositions des catholiques de France qui veulent être catholiques purement et simplement

comme le Pape, purement et simplement comme on l'est à Rome.

Ce peu d'accord avec eux-mêmes est d'autant plus choquant, dans les deux auteurs, qu'ils s'érigent en censeurs et réformateurs des Papes et des congrégations romaines, et qu'ils mettent à leur propre index les auteurs ultramontains.

Ce n'est pas tout. Des écrivains qui se croient capables d'en remontrer au Pape et à l'Église romaine, devraient au moins ne pas citer à faux l'Écriture sainte. C'est ce qui cependant leur arrive. Ainsi p. 111 de M. de La Couture, on lit : « La raison doit précéder la foi, parce que la foi doit être raisonnable *Rationabile obsequium vestrum* (Rom. 12, 1.) » Or, M. l'abbé de La Couture voudra bien nous permettre de lui remontrer que c'est là une citation à faux. Dans le texte de saint Paul il n'est pas question de foi ni même proprement d'obéissance, mais de sacrifice; non pas d'un sacrifice raisonnable, au sens que le mot *raisonnable* présente en français, mais d'un sacrifice spirituel, par opposition aux sacrifices matériels d'animaux qu'offraient les juifs. Saint Paul dit aux chrétiens de Rome dans le texte grec : Παρακαλῶ οὖν ὑμᾶς, ἀδελφοί, διὰ τῶν οἰκτιρμῶν τοῦ θεοῦ, παραστῆσαι τα σώματα ὑμῶν, θυσίαν ζῶσαν, ἁγίαν, εὐαρεστον τῷ θεῷ, τὴν λογικὴν λατρείαν ὑμῶν. — En latin : *Obsecro vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra, hostiam viventem, sanctam, beneplacentem Deo, rationalem cultum vestrum.* La vulgate met *obsequium vestrum;* mais comme ce mot n'indique point s'il est au nominatif ou à l'accusatif, ainsi que ceux qui précèdent, nous avons préféré lui substituer *cultum*, qui marque le même cas et exprime tout à fait la même idée que le grec. Voici la traduction la plus littérale qu'il nous a été possible d'en faire : *Je vous conjure, mes frères, par les miséricordes de Dieu, de rendre vos corps une victime vivante, sainte, agréable à Dieu, comme votre culte raisonnable ou spirituel.* Les interprètes en donnent l'explication suivante. Saint Paul fait entendre aux chretiens de Rome que, si les juifs ont offert à Dieu d'autres victimes qu'eux-mêmes, des animaux mis à mort et privés de raison, eux au contraire doivent lui offrir leurs propres corps, comme une victime vivante, sainte, agréable à Dieu, et animée par l'esprit et la raison. C'est donc altérer saint Paul et pour le texte et pour le sens que de lui faire dire, comme une proposition à part et complète, *rationabile* (*sit*) *obsequium vestrum*, et de traduire en français : Votre obéissance, votre foi doit être raisonnable.

Nous avons établi et développé ces remarques jusqu'à deux fois dans cette histoire, t. 4 et t. 28. Le bon abbé Caillau nous reprocha même dans le temps de revenir jusqu'à deux fois sur une chose aussi claire et aussi connue. Il semble pourtant que cette chose que tout le monde sait et voit, M. l'abbé de La Couture ne la sait et ne la voit pas encore,

puisqu'il continue de citer saint Paul à contre sens, et cela dans une mercuriale au Pape et à l'Église romaine.

Nous avons dit que M. de La Couture ne pèchait nullement par trop de brièveté. Ajoutons qu'il ne pèche pas non plus par trop de clarté. C'est sans doute un mérite pour lui, mais c'est un inconvénient pour nous. Par exemple, relativement à la raison humaine, il nous reproche quelque chose, mais en vérité nous ne savons quoi. Cependant nous avons expliqué le plus clairement et le plus complétement que nous avons pu, tout ce que nous avons trouvé à cet égard. Par exemple, concernant les disputes de 1820, sur le sens commun et le cartésianisme, nous avons, dans le t. 28 de l'histoire, un paragraphe ainsi résumé dans la table du volume : « Pour bien s'entendre il manquait de part et d'autre une connaissance précise des vrais sentiments d'Aristote et de Descartes, qui au fond sont les mêmes. » Voici le paragraphe tout entier.

« Ce qui nous manquait de part et d'autre, pour bien nous entendre, c'était une connaissance exacte de la vraie doctrine de Descartes sur ces matières. De part et d'autre, nous nous imaginions que, d'après Descartes, chaque individu devait, au moins une fois dans sa vie, soumettre au doute et à l'examen toutes ses idées quelconques, même les premiers principes de la raison humaine, puis se tirer de là par son évidence individuelle. Or, en 1847 seulement nous avons découvert, dans les explications authentiques de Descartes lui-même, que c'était là une erreur mutuelle. D'après divers passages que nous avons cités, livre quatre-vingt-sept, paragraphe cinq de cette histoire, il est certain que Descartes ne prétendait nullement révoquer en doute, ne fût-ce que momentanément, les premiers principes qu'il croyait même innés dans l'homme, ni non plus les conséquences pratiques et morales qui en découlent naturellement, mais uniquement les jugements et conclusions métaphysiques qui constituent la science proprement dite. En quoi il est d'accord avec Aristote, qui dit que la science n'est pas des premiers principes, mais des conclusions, et qui appelle premiers principes les propositions qui obtiennent créance, qui persuadent par elles-mêmes et non par d'autres. Car, dans les principes scientifiques, dit-il, il ne faut pas chercher le pourquoi ; mais chacun des principes doit être cru, doit être de foi par lui-même[1]. Il tire de là cette conséquence, que c'est une nécessité de croire aux principes et aux prémisses plus qu'à la conclusion[2]. J'appelle principes démonstratifs, dit-il encore, les opinions communes par lesquelles tous les hommes démontrent, par exemple, ces principes : Qu'il n'y a pas de milieu entre le oui et le non ; qu'il est impossible qu'une chose soit

[1] Top. 1. — [2] *Analyt., post.*, l. 1, c. 2, *sub fine*.

tout à la fois et ne soit pas, et autres propositions semblables [1]. Ainsi donc, quant à la nature des premiers principes, Aristote et Descartes ne se combattent pas. Si maintenant on restreint la signification du *sens commun* à l'ensemble de ces premiers principes de la raison naturelle et de leurs principales conséquences, les divers systèmes de philosophie sur la certitude scientifique pourront aisément se concilier et même se fondre en un.

« Descartes ne prétend donc soumettre au doute et à l'examen que les conclusions éloignées et métaphysiques qui constituent la science proprement dite, et dans lesquelles seules il peut y avoir erreur. Encore soumet-il ces conclusions au doute et à l'examen, non pas de tout esprit, mais seulement des esprits solides et exercés, qu'il reconnaît être en fort petit nombre. Enfin il excepte formellement et à plusieurs reprises, même du doute et de l'examen des esprits les plus capables, toutes les vérités surnaturelles, toutes les vérités de la foi chrétienne ; attendu que, de leur nature, elles sont au-dessus des lumières naturelles de la raison, et que pour les saisir et les bien entendre, il faut la lumière surnaturelle de la grâce et de la foi, qui se manifeste par l'enseignement de l'Église catholique.

« Certainement, si en 1820 on avait connu ces explications authentiques de Descartes, on se serait entendu facilement de part et d'autre; on serait même allé plus avant, par la distinction plus nette de la grâce divine et de la nature humaine, que l'on ne faisait point ou que l'on ne faisait point assez. Telle est notre intime conviction, d'après la connaissance que nous avons des personnes.

« L'auteur de l'*Essai* en publia une *Défense* où il discute la doctrine de Descartes, mais uniquement d'après le texte de ses *Méditations*, et non d'après les explications authentiques qu'il en a données lui-même mais que tout le monde ignorait alors. Cette Défense fut traduite en italien et imprimée à Rome en 1822, avec l'approbation de trois docteurs que nous avons sous les yeux. D'un autre côté, nous commençâmes le *Catéchisme du sens commun*, pour nous instruire nous-mêmes, et nous prouver, de la manière la plus claire, que la règle de la foi catholique, *de tenir pour certain ce qui a été cru en tous lieux, en tous temps et par tous*, est vraiment catholique ou universelle, et s'applique non-seulement à la religion, mais encore à toutes les connaissances humaines. Dans cette vue, nous en fîmes d'abord une édition privée tirée à un petit nombre d'exemplaires, pour consulter plus facilement les personnes capables de nous donner de bons conseils. De ce nombre fut un estimable magistrat, M. Adam, procureur impérial à Lunéville,

[1] *Métaph.*, l. 2, c. 2.

puis conseiller à la cour royale de Nancy, homme intelligent et chrétien courageux, qui communiqua le petit écrit aux membres les plus capables de sa compagnie, sans faire connaître l'auteur. Ce qui nous y fit mettre la dernière main et nous décida même à le publier, ce fut une lettre écrite, le 7 mai 1825, à M. de Lamennais, par monseigneur Flaget, évêque de Bardstown, dans le Kentucky, États-unis d'Amérique. Dans cette lettre, qui nous a été communiquée, le vénérable évêque missionnaire, après avoir fait l'éloge le plus complet de l'*Essai sur l'indifférence*, témoignait un grand désir d'en voir la doctrine développée par demande et par réponse en forme de *catéchisme*. Le *Catéchisme du sens commun* eut deux éditions en France. L'an 1826, il fut traduit en italien et inséré, avec beaucoup d'éloges, dans les *Mémoires de Modène*. Cependant l'*Amico d'Italia*, recueil périodique qui se publiait à Turin, observa que ce qu'on y disait sur Aristote était fort incomplet ; et par là même inexact. En France, d'autres personnes y trouvèrent d'autres défauts : du nombre de ces personnes est l'auteur lui-même. Aussi lorsque, dans les commencements de 1842, on lui demanda de réimprimer cet opuscule, il déclara qu'on ne le pouvait sans y faire des modifications et des additions considérables. Ces modifications et ces additions, l'auteur les a faites lui-même. Aujourd'hui, 1848, par suite de la découverte sur la vraie doctrine de Descartes, il faudrait y faire des modifications nouvelles[1]. »

M. de La Couture a vu ce passage ; car il en a transformé une phrase en cette manière : « *Nous avons voulu nous prouver*, de la manière la plus claire, que la règle de la foi catholique, de tenir pour certain ce qui a été cru en tous lieux, en tous temps et par tous, est vraiment catholique ou universelle, et s'applique non-seulement à la religion, mais encore à toutes les connaissances humaines... »

M. de La Couture se permet de nous faire dire, *nous avons voulu nous prouver*, tandis que nous disons : « Nous commençâmes *le Catéchisme du sens commun*, pour nous instruire nous-mêmes, et nous prouver etc., Ce qui annonce un premier essai, sujet à des éclaircissements et des modifications, tels qu'il en a déjà subi et doit en subir encore. Ce n'est donc pas trop loyal de transformer une phrase de l'auteur, pour lui faire dire autre chose que ce qu'il dit.

A cette phrase détachée et transformée, M. de La Couture s'est permis de coudre une autre phrase du même volume, mais treize pages plus loin et sur un autre sujet : « Sous le rapport des doctrines religieuses et morales, je ne vois pas qu'on puisse mettre en opposition l'Église et le genre humain. » — Cette phrase est tirée d'une lettre à

[1] T. 28, p. 305-307, 1re édit. — P. 328-330, 2e édit.

M. F. de Lamennais, où je réfute les idées qui l'ont conduit à son égarement. Quand il eut publié ses *Paroles d'un Croyant* et ses *Troisièmes Mélanges*, je lui écrivis, le 23 mars 1825, la lettre suivante.

« Mon très-cher monsieur. Ayant à ma disposition pour quelques jours vos deux derniers ouvrages, je les transcris presqu'en entier, afin de les avoir à moi et de les comprendre mieux : j'entends les *Paroles d'un Croyant* et la préface des *Troisièmes Mélanges*. Me permettriez-vous de vous communiquer l'ensemble actuel de mes idées sur ces matières, afin de bien voir en quoi nous sommes d'accord et en quoi nous différons ? — J'y distingue deux points principaux : les systèmes sur la certitude, et les rapports entre les deux puissances. — Mes principes pour coordonner le tout se trouvent dans les deux derniers chapitres des *Paroles d'un Croyant*, *l'Exil et la Patrie*, notamment dans les paroles et les idées suivantes : « La patrie n'est point ici-bas ; l'homme vainement l'y cherche ; ce qu'il prend pour elle n'est qu'un gîte d'une nuit. Cette vie est la région des ombres, un monde de fantômes ; ce que l'on y voit, ce que l'on y entend, n'est que comme un songe vague de la nuit en comparaison de ce qu'on verra, de ce qu'on entendra dans la patrie. » — Ce sont là, ce me semble, des vérités incontestables et incontestées ; elles se trouvent dans les livres saints et dans les livres des saints. Je les prendrai donc pour règle. Et voici les conséquences que j'en tire, et qui me paraissent nécessaires.

« Premièrement, dans toutes les connaissances humaines, mais surtout dans l'ensemble de ces connaissances, il y a nécessairement des endroits obscurs : vouloir tout éclaircir ici-bas, c'est tenter l'impossible ; ce n'est que dans la patrie que le tout se verra, et encore n'y aura-t-il que Dieu qui verra ce tout parfaitement. Il me suffira donc, pendant le voyage, d'y voir assez clair pour arriver au terme.

« Pour me conduire dans la route, Dieu m'a donné comme trois lumières : l'autorité de son Église, l'expérience de mes compagnons de voyage, et enfin ma propre raison. L'église m'enseigne ce que Dieu lui a révélé de la patrie où j'aspire, elle m'en montre le chemin, me fait connaître les périls à éviter, et me donne les moyens d'aller jusqu'au bout. Mais, pour le gîte de la nuit, elle ne me dit rien, sinon qu'il ne faut m'en occuper qu'en passant. Je m'en rapporterai donc volontiers là-dessus à l'expérience de mes compagnons de voyage. Comme enfin je me trouve bien des fois seul, je suivrai ma propre raison, formée d'ailleurs depuis son enfance sur l'enseignement de l'Église et l'expérience d'autrui. Lors donc que je verrai clairement une chose, je la croirai, dans la confiance que mon évidence individuelle n'est point contraire à l'évidence commune de mes semblables, comme je crois à l'évidence commune de mes semblables, dans la con-

fiance qu'elle n'est point contraire à l'évidence de Dieu, qui voit les choses non plus dans leurs ombres, mais dans leur réalité, et qui me fait connaître par son Église ce qu'il veut que j'en connaisse. De cette manière, je réunis dans un les trois systèmes de philosophie, moyennant leur naturelle subordination. Et il me semble que j'arrive naturellement de l'un à l'autre. Ma raison particulière se trouve en contact perpétuel avec la raison commune de mes semblables et en a reçu son éducation : de même la raison commune des hommes se trouve en contact perpétuel avec la raison divine, se manifestant par l'Église, et en a reçu son éducation dans ce qui regarde la patrie. Cela m'est historiquement démontré.

« J'entends par l'Église cette société des fidèles qui remonte de nous jusqu'à Jésus-Christ, et de Jésus-Christ, par les prophètes et les patriarches, jusqu'au premier homme, qui fut de Dieu. C'est par elle seule qu'on trouve et qu'on a toujours trouvé sur la terre, certitude de connaissances et unité de croyances en ce qui regarde la patrie céleste. Hors d'elle il y a bien quelques débris de vérités, qui encore viennent originairement d'elle; mais ces débris sont flottants parmi des erreurs et ne présentent nulle part un ensemble qui ait de la consistance. Telle est ma conviction expérimentale et historique, après avoir lu et médité, dans l'ordre des temps, et Moïse, et les prophètes, et les philosophes, et l'Évangile, et les premiers Pères de l'Église. Les philosophes, qui tous ont écrit postérieurement à Moïse et aux prophètes, et à qui cette circonstance a profité plus ou moins, ont quelques beaux détails; mais nul n'a su réunir en un abrégé exempt d'erreurs les vérités éparses dans le genre humain. Les premiers qui ont fait ce discernement furent les Pères de l'Église; ils avaient en elle la règle vivante pour le faire bien. Sous le rapport des doctrines religieuses et morales, je ne vois pas qu'on puisse mettre en opposition l'Église et le genre humain. D'abord l'Église est sous ce rapport et a toujours été la portion intelligente du genre humain, la tête. Le genre humain moins l'Église est à peu près sous ce rappport ce que serait, pour l'intelligence, un individu humain moins la tête. Aujourd'hui, par exemple, ôtez du monde l'Europe, l'Amérique et les portions chrétiennes de l'Asie qui doivent tout à l'Église, que trouverons-nous dans le reste? Que trouverons-nous chez les peuples intérieurs de l'Afrique? Peut-on donner sérieusement le nom de genre humain à ce qui n'en est que la partie infime? — Tel est à peu près l'ensemble de mes idées en ce qui concerne l'ensemble des doctrines[1]. »

En vérité, je voudrais bien savoir ce que M. de La Couture trouve à

[1] T. 28, p. 318-320, 1re édit. — P. 378-380, 2e édit.

reprendre dans cette phrase, suivie de son complément. « *Sous le rapport des doctrines religieuses et morales, je ne vois pas qu'on puisse mettre en opposition l'Église et le genre humain.* D'abord l'Église est sous ce rapport et a toujours été la portion intelligente du genre humain, la tête. Le genre humain moins l'Église est à peu près sous ce rapport ce que serait, pour l'intelligence, un individu humain moins la tête. Aujourd'hui, par exemple, ôtez du monde l'Europe, l'Amérique et les portions chrétiennes de l'Asie qui doivent tout à l'Église, que trouverez-vous dans le reste ? Peut-on donner sérieusement le nom de genre humain à ce qui n'en est que la partie infime? »

En somme, ce qui nous a paru de plus remarquable dans l'ouvrage de M. de La Couture, c'est le décousu, le vague, c'est la confusion. Et pour se donner ce mérite ou l'augmenter, il ne craint pas d'y mettre une certaine industrie. Ainsi, page 97, il nous reproche le passage suivant, mutilé de sa main. « L'idolâtrie ne suppose pas qu'on ignore le Dieu véritable... ni même qu'on refuse au vrai Dieu le culte suprême... Elle ne suppose pas que cette connaissance ne puisse être universelle... elle n'empêche pas même de l'adorer. » — Or, voici le même passage dans son état naturel, avec ses nerfs et ses os, avec ses preuves. Tome Ier de l'histoire, livre 4, il est un paragraphe ainsi résumé dans la table du volume : « Définition de l'idolâtrie. Qu'elle n'exclut pas l'adoration du vrai Dieu. » Le paragraphe est conçu en ces termes :

« L'idolâtrie est en général une espèce de superstition qui rend à la créature le culte qui n'est dû qu'au Créateur [1]. La superstition est un excès, une effusion déréglée du sentiment religieux ; *l'idolâtrie ne suppose pas qu'on ignore le Dieu véritable.* Ce qui rend inexcusables les païens, suivant saint Paul, c'est que, connaissant Dieu par les choses qui ont été faites depuis la création du monde, ils ne le glorifièrent pas comme Dieu, mais s'égarèrent dans leurs vains raisonnements [2]. *Elle ne suppose pas non plus qu'on ne rend au vrai Dieu aucun culte.* « C'est ignorer les premiers principes de la théologie, dit Bossuet, que de ne pas vouloir entendre que l'idolâtrie adorait tout, et le vrai Dieu comme les autres [3]. » Lors donc que le même écrivain dit ailleurs : Tout était Dieu, excepté Dieu même, c'est une figure oratoire qui s'applique tout au plus à quelque cas particulier. *L'idolâtrie ne suppose même pas qu'on refuse au vrai Dieu le rang suprême.* « Les gentils qui servent la créature plutôt que le Créateur, dit saint Irénée, attribuent cependant le premier rang de la divinité au Dieu créateur de cet univers [4]. » Enfin, *l'idolâtrie ne suppose pas que cette connaissance ne puisse être universelle.* Saint Augustin, a dit excel-

[1] *Summa* S. Th., 22, q. 05. — [2] Rom. 1, 21. — [3] Lettre 256. *Am. Brisacier*, t. 38, p. 260, édit. de Versailles. — [4] *Adq hœres* , l. 2, c. 6.

lemment sur ces paroles du psaume, *Dieu connu dans la Judée* : « Telle est la force de la vraie divinité, qu'elle ne peut être tout à fait cachée à la créature raisonnable parvenue à l'usage de la raison ; car, excepté un petit nombre dans qui la nature est par trop dépravée, tout le genre humain confesse Dieu auteur de ce monde. En tant donc qu'il a fait ce monde où l'on voit le ciel et la terre, Dieu était connu de toutes les nations, même avant qu'elles fussent instruites dans la foi du Christ; mais en tant qu'il ne doit pas être adoré injurieusement avec les fausses divinités, Dieu était connu dans la Judée [1] ». Ainsi, d'après ce grand docteur, les païens connaissaient le Dieu véritable, mais pas si bien que les Juifs : comparativement à ces derniers, ils étaient dans l'ignorance. Et voilà qui explique naturellement le double langage de l'Écriture, où il est dit, tantôt que les nations connaissaient Dieu, tantôt qu'elles ne le connaissaient pas [2]. »

Le lecteur intelligent reconnaîtra sans peine que les quatre propositions soulignées et détachées par M. de La Couture, sont en réalité, du moins quant au sens, les propositions de saint Paul, de Bossuet, de saint Irénée, de saint Augustin. Et voilà comme les gallicans, qui se posent en correcteurs des Papes et des congrégations romaines, respectent la confiance des lecteurs.

Quant au mémoire clandestin adressé à l'épiscopat français, il a été réfuté par le cardinal archevêque de Reims, condamné par l'évêque de Montauban, par le concile provincial d'Amiens, par la congrégation romaine de l'Index, enfin par le Pape. Voici la lettre circulaire de monseigneur l'évêque de Montauban, à M. le supérieur et à MM. les professeurs et directeurs de son séminaire ainsi qu'à tous les membres de son clergé, portant condamnation d'un *mémoire anonyme* sur le droit coutumier, adressé clandestinement à tous les évêques et à tous les séminaires de France, et défense d'en enseigner ou d'en insinuer d'une manière quelconque les doctrines aux jeunes lévites de son diocèse.

« J'apprends qu'un certain mémoire *anonyme* et soi-disant *confidentiel* sur les coutumes des églises de France, dans leur rapport avec l'autorité du Saint-Siége, envoyé d'abord aux seuls évêques, mais adressé plus tard clandestinement à tous les séminaires, vient d'être *mis en vente publiquement* depuis quelques jours. Comme je connaissais parfaitement ce que vous pensez des doctrines *téméraires* qui y sont enseignées, et comme je savais par expérience le respect profond que

1 In hoc ergo quod fecit hunc mundum cœlo terraque consistentem, et antequam imbuerentur in fide Christi, notus omnibus gentibus Deus. In hoc autem quod non est injuriis suis cum diis falsis colendus, notus in Judæa Deus. *Tract.* 106, *in Joan.*, n. 4. — 2 T. 1, p. 189 et 190, 1re édit. — P. 182 et 183, 2 édit.

vous avez pour l'autorité et pour la volonté de votre évêque, je n'avais pas voulu faire sortir cette brochure insidieuse de l'ombre dans laquelle ses auteurs tenaient à la conserver.

« Mais puisqu'ils n'ont pas craint de la mettre maintenant en lumière, à la faveur de circonstances que sans doute ils ont ménagées de loin, c'est un devoir de notre charge de vous faire connaître ce que nous en pensons, et de réprouver, de condamner tout ensemble tant le caractère particulier de cet écrit que l'attentat qui a été commis contre notre autorité et notre juridiction par ceux qui, clandestinement et furtivement, ont essayé de l'introduire dans notre séminaire, au risque d'exciter les professeurs et les élèves à la défiance, à l'insubordination, à la révolte même contre celui qui, par le droit général et par le droit coutumier en France, a seul juridiction pleine et entière sur ses séminaires, à l'exclusion de tous autres que le souverain Pontife.

« Considérant donc que le susdit *mémoire* exprime ouvertement la critique de blâme : 1° De certains actes émanés du Saint-Siége, qui, dans la personne du souverain Pontife, a reçu de Jésus-Christ *une pleine et entière puissance pour enseigner et pour gouverner l'Église universelle ;* 2° De l'acte par lequel tous les conciles provinciaux tenus en France dans ces dernières années et tous les évêques ont soumis leurs décrets à la révision de la congrégation dite du concile de Trente, conformément à la constitution de Sixte V ; et encore de celui par lequel ils en ont accepté et adopté sans réclamation toutes les corrections.

« Considérant en second lieu : — Que les auteurs du *mémoire* sont de simples ecclésiastiques comme ils l'affirment eux-mêmes, sans titre et sans mission pour décider de la préférence qui doit être donnée à tels sentiments plutôt qu'à tels autres, en ce qui regarde d'une part la conduite propre de chaque évêque, et d'autre part l'instruction des élèves du sanctuaire dans chaque diocèse ; et que ce défaut de titre, de mission, existerait encore, lors même que lesdits auteurs ne seraient pas seulement de simples ecclésiastiques, puisqu'il n'y a pas de matière où les évêques soient plus indépendants les uns des autres que celle de l'enseignement dans leurs séminaires respectifs ; — qu'en adressant ce mémoire à MM. les directeurs et professeurs des séminaires, les auteurs de l'envoi comme ceux du mémoire lui-même, ont voulu introduire dans ces maisons des principes qu'ils savaient bien être repoussés par plusieurs, au risque d'inspirer la défiance et même la révolte contre l'ordinaire ; — qu'il n'appartient à personne, et moins qu'à d'autres à de simples prêtres inconnus, se cachant sous le voile de l'anonyme et suspects par là même, de s'interposer furtivement entre l'évêque et son séminaire, au risque d'affaiblir le respect, la soumission, la confiance dont l'évêque à besoin et auquel il a droit ; — que ce

mémoire, enseignant d'un bout à l'autre que le souverain Pontife peut abuser de son pouvoir, et par suite, quand, comment et pourquoi on peut légitimement lui désobéir et lui résister, il enseigne par là même que l'évêque aussi peut abuser du sien, et par suite, quand, pourquoi et comment les prêtres de son diocèse peuvent lui résister et lui désobéir, sans manquer à leur conscience et à leurs promesses sacerdotales; — Et qu'il y a là-dedans un germe pervers de presbytérianisme, d'usurpation de pouvoir, et de provocation à l'insubordination, à la méfiance, même à une désobéissance ouverte, suivant les cas; — Considérant enfin que le *mémoire* susdit a été combattu et réfuté, sur ce qu'il a de plus dangereux et de plus téméraire, par un éminent cardinal, dont l'autorité est si grande en ces matières;

« Par ces motifs, en vertu de la juridiction que les canons nous attribuent, exclusivement à tous autres que le souverain Pontife, en ce qui regarde la direction de notre séminaire et l'enseignement des membres de notre clergé à tous les degrés, — nous condamnons et réprouvons, pour notre diocèse, ledit *mémoire anonyme et prétendu confidentiel*, — comme injurieux au souverain Pontife, dont il a la prétention de fixer et de restreindre les droits, et qu'il signale ouvertement tant au clergé qu'aux fidèles, comme abusant de son pouvoir, au moins en France; — Comme injurieux aux conciles provinciaux tenus dans ces derniers temps et aux évêques qui ont tenu ces conciles, et qui ont montré, tous sans exception, le respect, la soumission la plus entière tant aux constitutions apostoliques qu'aux avis et aux indications pleines de sagesse et d'à-propos émanés de la congrégation romaine du concile de Trente; — Comme propre à semer dans les séminaires des sentiments de défiance et d'insubordination à l'égard de l'ordinaire. et impliquant par ce fait, comme par le fait de l'avoir glissé furtivement dans ces établissements d'ordre. de subordination et de paix, les germes dangereux du presbytérianisme, de l'indépendance des prêtres à l'égard de leurs évêques respectifs;

« Ordonnons, en conséquence, à messieurs les supérieurs, professeurs et directeurs de notre séminaire, de reléguer cet ouvrage clandestin parmi les ouvrages suspects ou dangereux de la bibliothèque de l'établissement, voulant que M. le supérieur seul ait la faculté de le lire et d'en permettre la lecture à ses collègues; et quant à ceux des membres de notre clergé qui pourraient l'avoir en leur possession, nous leur ordonnons de nous le remettre sans délai, pour en faire nous-même telle justice qu'il conviendra. — Donné en notre palais épiscopal de Montauban, ce 4 mars 1853. — ✝ J. MARIE, évêque de Montauban. »

Le concile provincial d'Amiens, présidé par le cardinal archevêque

de Reims et approuvé à Rome, condamne spécialement neuf assertions et opinions du mémoire clandestin, les unes comme contraires à la saine doctrine, les autres comme contraires du moins à l'esprit de l'Église, comme injurieuses au Saint-Siége apostolique, et sous certains rapports aux évêques. Quant à l'esprit qui infecte tout le mémoire, le concile d'Amiens le ramène à deux propositions, comme à la source. La première nie que l'autorité du souverain Pontife soit suprême pour gouverner l'Église et déclare qu'il y a une puissance qui lui est supérieure. La seconde affirme que les jugements solennels du souverain Pontife, prononcés du haut de la chaire apostolique dans les causes de la foi, sont de soi réformables, et que leur irréformabilité dépend de quelque sanction étrangère. Le concile défend absolument d'enseigner ces deux opinions dans les églises, les séminaires et les écoles de la province.

Ce mémoire, ainsi condamné en France et à Rome, signale, p. 143, l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, comme un ouvrage d'un catholicisme exagéré, attendu qu'il a le tort de vouloir être catholique comme le Pape, et non pas comme l'auteur ou les auteurs anonymes du mémoire clandestin. Ce tort, nous le confessons comme notre gloire et notre unique ambition. Le mémoire contient encore une phrase qui nous a étonné par sa justesse. « On a un tel effroi du gallicanisme, est-il dit dans la préface, qu'on ne prononce plus qu'avec une sorte de répugnance et d'inquiétude le nom même de l'Eglise gallicane. » Voilà qui est aussi bien dit que cela est vrai. Je suis du nombre des catholiques dont parle le mémoire. Le gallicanisme m'effraie, non pas pour l'Église de Dieu, l'Eglise romaine, mais pour autre chose que nous verrons plus loin. Mon effroi est tel que je ne prononce qu'avec une sorte de répugnance et d'inquiétude le nom même d'Eglise gallicane. Et voici les causes de ma répugnance.

Le mot *Eglise*, pris dans le sens propre, suppose un chef, une tête, qui est l'évêque. Il y a l'église de Lyon, l'église de Reims, l'église de Paris, l'église d'Orléans, l'église de Blois, l'église de Poitiers, l'église de Montauban, l'église de Toulouse, l'église de Marseille, parce que chacune de ces églises à un chef propre et légitime, qui est son évêque. Il y a l'Eglise catholique romaine, parce qu'elle a un chef propre, légitime et connu qui est le Pape. Mais où est le chef de l'église gallicane, pour que je puisse y voir proprement, et réellement une église. On peut bien dire, au pied de la lettre, l'église anglicane, parce que cette église a un chef qui est le roi ou la reine d'Angleterre ; mais en est-il donc de même pour l'église gallicane ?

Le mémoire clandestin s'efforce de donner à son Eglise gallicane pour centre et pour chef contre Rome, quelque chose d'un comme le

chaos, le droit coutumier ; droit interprété et appliqué non par le Pape, ni par les évêques réunis en légitime concile, mais par on ne sait qui, peut-être par l'auteur anonyme du mémoire clandestin et par ses semblables. Autant dire nettement avec les protestants, que le chef, la règle, le gouvernement de l'Eglise, c'est la Bible interprétée par chacun. On comprendrait au moins ce que l'auteur veut dire.

Je sais que, dans le temps passé, des Papes mêmes ont désigné quelquefois, sous le terme d'église gallicane, la totalité des églises gallicanes, la totalité des églises des Gaules. Mais quand je vois la persistance des gallicans à mettre leur Eglise gallicane en parallèle, en lutte avec l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, je répugne à la nommer dans leur sens, qui ne lui signale point de tête. Je crains qu'on ne veuille clandestinement lui en préparer, lui en imposer un autre que le Pontife romain, un autre que le vicaire de Jésus-Christ, comme on a fait pour l'Angleterre. Ce serait le cas pour les fidèles catholiques de France, de souffrir plutôt le martyre, comme les fidèles catholiques d'Angleterre ont fait depuis trois siècles.

D'ailleurs nous avons le grand défaut d'aimer très-peu les principes équivoques, les propositions louches, les expressions vagues. Nous aimons mieux avoir une idée nette et précise de ce qu'on nous dit, et de ce que nous voulons dire nous-mêmes, et pour cela aller directement au fond des questions, au lieu de nous perdre dans les accessoires. C'est ainsi que nous avons abordé franchement le fond du gallicanisme, dans le premier article de la déclaration de 1682 et de la rénovation qui en a été faite en 1826. La critique la plus forte qu'on ait formulé contre ce que nous disons à cet égard, c'est d'insinuer, comme le mémoire clandestin page 143, que nous y avons mis de l'exagération. Le mot exagération, pris dans son sens propre, suppose que le fond de ce que nous avons dit est vrai, mais que les conséquences que nous en avons tirées, les applications que nous en avons faites, sont poussées trop loin au jugement du mémoire clandestin, qui n'approuve pas, comme le dit sa préface, *qu'on presse dans leur rigueur* tous les points du catholicisme.

Pour que le lecteur puisse juger de nos exagérations, nous allons reproduire ce que nous avons dit sur le premier article de 1682 et sur la rénovation qu'en firent quatorze évêques en 1826. On verra pourquoi et pour qui nous craignons : non pas pour l'Eglise catholique romaine, qui est bâtie sur Dieu même, mais pour les sociétés temporelles, qu'on veut asseoir sur un autre fondement.

Ce que nous disons du premier article est ainsi résumé dans la table du t. 26. « Ce que décide le premier article et ce qu'il ne décide pas, et ce qui s'ensuit. Ne s'en suit-il pas qu'il pose en principe l'anarchie

politique et qu'il autorise en principe le meurtre de Louis XVI ? » Ce que nous développons ainsi dans le texte.

« Comme le premier article de la fameuse déclaration est le plus important, il sera bon d'examiner ce qu'il décide et ce qu'il ne décide pas, et ce qui s'ensuit.

« Il décide que saint Pierre et l'Église ont reçu de Dieu la puissance des choses spirituelles et qui concernent le salut, et non des choses civiles ; mais il ne décide pas si la soumission à la puissance temporelle dans les choses civiles n'est pas une chose spirituelle et qui concerne le salut.

« Il met les choses civiles en opposition avec les choses qui concernent le salut éternel ; il suppose que les choses civiles ne regardent point ce salut. Donc, si la soumission aux puissances supérieures est une chose civile et temporelle, cela ne concerne point le salut, n'intéresse point la conscience. On peut obéir si l'on veut : il n'y a plus d'obligation devant Dieu. Donc, enfin, le meurtre politique d'un roi, s'appelât-il Louis XVI, est une action indifférente. N'est-ce pas ce qu'on appelle aujourd'hui anarchie politique, ou d'un autre nom qui indique la ruine de toute société humaine ?

« Il dit bien que l'Église a reçu de Dieu la puissance des choses spirituelles, et la souveraineté séculière, celle des choses temporelles ; mais il ne dit pas laquelle des deux a reçu de Dieu la puissance de décider en dernier ressort si telle chose est spirituelle ou temporelle. N'est-ce pas là constituer les deux puissances dans un état de guerre perpétuelle ?

« Il nous rappelle que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, *de hoc mundo ;* mais il ne dit pas en quel sens Jésus-Christ, qui est pourtant venu en ce monde, pour vaincre le monde, chasser dehors le prince de ce monde, et conquérir par sa mort le royaume de ce monde, a dit ces paroles. Il ne dit pas que Jésus-Christ n'ait pas voulu dire que son royaume n'était pas de ce monde, *de hoc mundo*, quant à son origine, mais de Dieu son Père ; ni quant à sa puissance, fondée, non sur la force militaire, mais sur la vérité, à laquelle il était venu rendre témoignage. En tout cas, il ne dit pas quelle autorité infaillible nous apprendra jusqu'où s'étend le royaume de Jésus-Christ, qui, en quel sens qu'il ne soit pas de ce monde, est pourtant dans ce monde. Il ne dit pas si c'est le monde ou le royaume de Jésus-Christ qui a reçu de Dieu cette juridiction suprême. N'est-ce pas jeter les peuples chrétiens dans le scepticisme ou le doute universel touchant leurs devoirs comme peuples ?

« Il nous rappelle qu'il faut rendre à César ce qui est à César ; mais il ne nous dit pas quelle autorité nous fera connaître de la part de Dieu

quel est le César à qui nous devons rendre, ni si telle ou telle chose est à César ou à Dieu. N'est-ce pas supposer que Dieu a établi inutilement son Église?

« Il nous rappelle que toute personne doit être soumise aux puissances supérieures, parce qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; mais il ne dit pas si, par là que toute puissance en soi vient de Dieu, elle vient également de Dieu à tout homme qui s'en empare: il ne dit pas s'il n'est point de différence entre une puissance légitime et une puissance usurpée; il ne dit pas si l'on doit une égale soumission et à la puissance que Dieu approuve comme conforme à sa loi, et à la puissance que Dieu permet, comme une fièvre, un incendie. Il ne dit pas quelle autorité Dieu a chargé de diriger nos consciences dans ces conjonctures difficiles. Mais n'est-ce point assimiler les catholiques à des protestants, à des brebis qui errent à l'aventure, n'ayant point de pasteur?

« Il déclare que, dans les choses temporelles, les souverains sont absolument indépendants de l'Église; mais il ne les y déclare pas indépendants de Dieu et de sa loi, que Dieu a chargé l'Église d'interpréter à l'univers.

« Il délare que l'Église ne peut ni directement ni indirectement déposer les souverains, ni dispenser leurs sujets de leur devoir et serment de fidélité; mais il ne déclare pas que Dieu ne le puisse toujours et même ne le fasse quelquefois. Il ne dit pas quelle autorité Dieu a chargée de nous dire quand il l'aura fait.

« Il déclare, contre le Pape, que les rois sont, au temporel, indépendants de l'Église; mais il ne déclare pas, contre les calvinistes, contre Gerson, Almain, Major et Richer, que les rois soient en cela indépendants du peuple, la seule autorité, au dire du ministre Jurieu, qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes.

« Le seul point qui paraisse un peu clair dans cet article, c'est que le souverain, roi ou peuple, est tout à fait indépendant de l'Église dans les choses temporelles. Mais il ne saurait l'être, si ce n'est pas à lui à décider en dernier ressort ce qui est temporel ou non. Donc, en vertu du premier article de la déclaration de 1682, c'est à la puissance séculière, et non point à l'Église, à déterminer ce qui est de la compétence de l'un et de l'autre.

« De là il suit que les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les saints de tous les siècles et de toutes les nations ont eu tort de ne pas s'en rapporter aux souverains ou magistrats païens, hérétiques, schismatiques, sur ce qui était de leur compétence ou non. Il suivrait de là que le christianisme est une longue révolte, et que les chrétiens doivent amende honorable d'abord à Néron, ensuite à tous ceux qui lui res-

semblent, et rétablir promptement toutes les idoles du paganisme. »

Dans la table du tome 28 on lit : « Quel est, d'après l'interprétation de Bossuet et des quatorze évêques (de 1826), le fond du premier article de la déclaration gallicane ; et comment il sert à justifier le meurtre de Louis XVI, celui du duc d'Enghien et enfin l'expulsion de Charles X en 1830. » De quoi, voici le développement dans le texte.

« Nous avons vu, l. 88, § 5 de cette histoire, que, d'après Bossuet, le principe fondamental du premier article de la déclaration de 1682, c'est que l'ordre politique est distinct de l'ordre moral ; par conséquent, que, de soi, l'ordre politique est sans morale et sans religion ; que, de soi, l'ordre politique est athée, et même qu'il doit l'être, s'il veut éviter la subordination à la puissance religieuse et sacerdotale. Plus tard, nous avons vu Robespierre, de ce principe fondamental de Bossuet, tirer cette conclusion pratique : Si le jugement de Louis XVI était un acte ordinaire de morale et de justice, au lieu de le condamner nous devrions lui demander pardon, car, selon toutes les règles de la justice et de la morale, il est innocent. Mais comme ce jugement est un acte politique, et que l'ordre politique est distinct de l'ordre moral, la condamnation de Louis XVI est une nécessité de bien public. Nous avons vu Bonaparte justifier par le même principe le meurtre du duc d'Enghien. En 1830, on justifiera de même l'expulsion de Charles X et de sa dynastie. Enfin, ce principe justifie, autorise et canonise d'avance toutes les révolutions possibles, comme étant des actes de l'ordre politique, et par là indépendants de la morale et de la religion. Sans doute les quatorze évêques ne pensaient point à tout cela. Cela fait voir qu'il est bon, même quand on est évêque, de savoir ce que l'on signe.

« Les quatorze de 1826 n'y regardaient pas de si près ; autrement ils n'auraient pas signé que la doctrine opposée à l'athéisme politique, la doctrine qui subordonne l'ordre politique à l'ordre moral, est née du sein de l'anarchie, qu'elle a été constamment repoussée par le clergé de France, et qu'elle n'a aucun fondement ni dans l'Évangile, ni dans la tradition, ni dans les saints docteurs. Car un respectable laïque, M. Henrion, dans sa continuation de Beraut-Bercastel, leur dira en toutes lettres : « On ne peut dissimuler que cette opinion est consacrée par des décrets du Siège apostolique, supposée au moins dans les actes de plusieurs conciles, professée par de saints docteurs, et qu'elle a régné sans contestation jusqu'à l'époque du protestantisme. Divers écrivains protestants et philosophes admirent, comme défenseurs de la loi de justice, base de la société, les Papes qui d'après la déclaration

[1] T. 26, p. 220-222, 1re édit. — P. 378-380. 2e édit.

de 1826, se seraient laissé égarer, touchant les droits de leur divine autorité, par ces préjugés *nés du sein de l'anarchie*. Le cardinal du Perron, député de la chambre ecclésiastique vers celles de la noblesse et du tiers, aux états généraux de 1614, dans le siècle même qui vit paraître la déclaration de 1682, maintint précisément, dans son discours, au sujet des rapports de l'autorité spirituelle avec la souveraineté politique, la doctrine que repousse la déclaration de 1826 ; il avança même, au nom du clergé de France, qu'elle avait été la doctrine *constante* de ce clergé en particulier, tandis que l'opinion contraire n'était soutenue que depuis Calvin [1]. » Il est fâcheux pour quatorze évêques, qui veulent remontrer au Pape, de se voir ainsi redressés par un bon laïque [2]. »

Dans la table du t. 27 on lit : « La convention, ayant succédé à l'assemblée législative, décrète l'abolition de la royauté et la mise en jugement de Louis XVI. Robespierre soutient que, moralement, juridiquement et constitutionnellement, Louis XVI est innocent ; mais que, politiquement, il doit mourir. » On lit dans le texte du même volume.

« Le langage de Robespierre fut plus modéré que celui des deux évêques constitutionnels (Fauchet du Calvados et Grégoire de Loir-et-Cher). Le fond en est la distinction de l'ordre politique d'avec l'ordre moral. « Il n'y a point de procès à faire, dit-il ; Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'état et des représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. — Louis fut roi, et la république est fondée. La question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. — Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné : il est condamné, ou la république n'est point absoute. — La constitution vous défendait tout ce que vous avez fait contre lui. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès ; vous n'aviez point le droit de le retenir en prison, il a celui de vous demander son élargissement et des dommages. La constitution vous condamne. Allez donc aux pieds de Louis implorer sa clémence... Pour moi, je rougirais de discuter sérieusement ces arguties constitutionnelles ; je les relègue sur les bancs de l'école, ou plutôt dans les cabinets de Londres, de Vienne et de Berlin. Je ne sais point discuter longuement, et où je suis convaincu que c'est un scandale de délibérer. Je prononce

[1] Henrion, *Hist. gén. de l'Eglise*, l. 102, t. 13, p. 367, notes 2 et 3.
[2] T. 28, p. 285 et 286, 1re édit. — P. 357 et 358, 2e édit.

donc à regret cette fatale vérité ; mais Louis doit périr, parce qu'il faut que la patrie vive... [1]. »

Dans le précédent volume de cette histoire, nous avons vu Bossuet distinguer l'ordre politique d'avec l'ordre moral, pour en conclure, contre le Pape, que l'ordre politique n'est point subordonné à l'Église : ici nous voyons Robespierre faire la même distinction, pour en conclure, contre la France royaliste, que le procès de Louis XVI n'est point subordonné aux lois de la justice et de la morale. Ni Bossuet, ni Louis XIV ne s'attendaient à voir, le trois décembre 1792, une assemblée française, où siégeait le premier prince du sang, avec plusieurs évêques ultra-gallicans, appuyer sur cette fameuse distinction, à une majorité considérable, le décret suivant : « Louis XVI sera jugé par la convention nationale [2]. »

Voilà ce que nous disons dans l'histoire. Voici la conséquence que nous en tirons.

L'Histoire universelle de l'Eglise catholique est pour nous le jugement de Dieu en première instance sur les faits et les personnages historiques. Or, un des faits les plus graves que nous ayons rencontré, c'est le jugement et l'exécution de Louis XVI. Quant à la justice et la morale, il est déclaré innocent par le chef de ses meurtriers : il n'est condamné qu'en vertu du principe qui distingue l'ordre politique de l'ordre moral et religieux, qui déclare l'ordre politique indépendant de la justice, de la morale, de la religion. L'Eglise de Dieu n'admet pas ce principe, mais il est admis par Robespierre et par une partie de la France. Voici donc le procès que nous portons devant le tribunal de Dieu et de l'humanité entière. A la barre est Louis XVI, roi de France : d'un côté est Robespierre qui le déclare innocent selon les lois de la justice et de la morale, mais qui le condamne d'après le principe qui distingue l'ordre politique d'avec la justice et la morale : de l'autre côté est l'Eglise romaine qui réprouve le principe de Robespierre, et qui bénit Louis XVI comme un de ses confesseurs et de ses martyrs. Maintenant, avec qui serons-nous? avec Robespierre? ou avec le Pape?

En attendant la réponse des autres, nous dirons hautement à Paris, en parlant de Louis XVI, ce que le prophète Daniel disait hautement à Babylone, en parlant de la chaste Susanne : MUNDUS SUM A SANGUINE HUJUS! JE SUIS INNOCENT DU SANG DE CETTE PERSONNE! parce que je condamne le principe en vertu duquel on l'a condamnée. Je suis innocent, non-seulement du sang de Louis XVI et de sa royale famille, mais du sang de tous les souverains, empereurs, impératrices, rois et reines,

[1] Gabourd. *Convention nationale*, t. 1, p. 148 et seqq. — [2] T. 27, p. 536 e 537, 1re édit. — P. 528 et 529, 2e édit.

que la secte de Robespierre s'apprête à verser, toujours en vertu du principe de Robespierre.— MUNDUS SUM A SANGUINE HUJUS !

Nous rappellerons encore devant le tribunal certaines circonstances, atténuantes d'un côté, aggravantes de l'autre. Ce n'est pas la France ecclésiastique qui a inventé le principe de Robespierre, mais c'est la France gouvernementale et politique qui le lui a imposé. Nous avons appris de Bossuet même (t. 26, p. 374), que c'est Colbert, ministre de Louis XIV, le véritable auteur des quatre propositions de 1682, propositions que le même Bossuet qualifie *d'odieuses*, et dont la première contient le principe de Robespierre. Depuis Colbert jusqu'à nos jours, ce sont les ministres du gouvernement, en particulier les avocats légitimistes Lainé et Corbière, qui ont prétendu imposer à la France ecclésiastique l'obligation d'enseigner les quatre articles, surtout l'article-principe de Robespierre. C'est un législateur français, un député parlementaire, l'avocat Robespierre qui applique ce principe à Louis XVI. Et, chose remarquable, qui cependant n'a pas encore été remarquée, les trois défenseurs de Louis XVI ne combattent point, ne repoussent point le principe de Robespierre; ils ne le contestent pas même. Et pourtant c'étaient trois jurisconsultes distingués : l'avocat Tronchet, l'avocat Desèze, et Malesherbes, autrefois président du parlement et ministre de Louis XVI.

Ici, nous adresserions volontiers aux magistrats et aux avocats de France, notamment à l'honorable bâtonnier du barreau de Paris, cette question de l'histoire : D'après les faits énumérés et d'autres, n'est-il pas permis de conclure que les magistrats et les avocats de France approuvent le principe de Robespierre? — Mais alors ces magistrats et ces avocats pourraient-ils dire, en honneur et conscience, parlant de Louis XVI : *Mundus sum a sanguine hujus!*

L'HISTOIRE ATTEND LA RÉPONSE.

LE SILENCE MÊME SERA UNE RÉPONSE FORMIDABLE.

LETTRE

DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

AUX CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE.

A NOS BIEN-AIMÉS FILS LES CARDINAUX DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, ET NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES GAULES.

Bien aimés fils et vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

Au milieu des angoisses multipliées dont nous sommes accablé de toutes parts, à raison de la sollicitude de toutes les églises qui nous a été commise, malgré notre indignité, par un dessein secret de la divine providence dans ces temps si durs où l'on voit par trop de ceux qui, comme a prédit l'apôtre, ne supportent point la saine doctrine, mais, s'amassant des docteurs favorables à leurs passions, détournent leur ouïe de la vérité, et, séducteurs, vont de pire en pire, errant eux-mêmes et jetant les autres dans l'erreur[1] : nous éprouvons la plus grande joie lorsque nous tournons nos yeux et notre esprit vers cette nation française, illustre à tant de titres et qui a bien mérité de nous. C'est avec une souveraine consolation pour notre cœur paternel que nous voyons dans cette nation, par la grâce de Dieu, la Religion catholique et sa doctrine salutaire croître de jour en jour, fleurir et dominer, et avec quel soin et quel zèle, vous, nos bien-aimés fils et vénérables frères, appelés en partage de notre sollicitude, vous vous efforcez de remplir votre ministère et de veiller à la sureté et au salut du bien-aimé troupeau qui vous est confié. Cette consolation est encore singulièrement augmentée par les lettres si recpectueuses que vous nous écrivez et qui nous font connaître avec quelle piété filiale,

[1] *Epist.* 2, *ad Timoth.* cap. 4, v. 3 et 4, cap. 3, v. 13.

avec quel amour, avec quelle ardeur vous vous glorifiez d'être dévoués à nous et à cette chaire de Pierre, centre de la vérité catholique et de l'unité, et qui est absolument de toutes les églises le chef, la mère et la maîtresse [1], à laquelle il faut déférer toute obéissance et tout honneur [2]; avec laquelle, à cause de sa plus puissante principauté, il faut que s'accorde toute église, c'est-à-dire les fidèles qui sont sur tous les points de la terre [3]. Nous n'éprouvons pas une moindre joie à voir que, vous rappelant sans cesse vos graves fonctions épiscopales et vos devoirs, vous déployez tous vos soins de pasteurs et toute votre vigilance, afin que les prêtres de vos diocéses, marchant chaque jour plus dignement dans la vocation où ils ont été appelés, donnent au peuple l'exemple de toutes les vertus et accomplissent exactement la charge de leur propre ministère, et afin que les fidèles qui vous sont confiés, chaque jour nourris plus abondamment des paroles de la foi et confirmés par l'abondance des grâces, croissent dans la science de Dieu et s'affermissent dans la voie qui conduit à la vie et afin que les malheureux qui errent rentrent dans le chemin du salut.

Nous savons, et c'est encore pour notre cœur une douce joie, avec quel empressement, accueillant nos désirs et nos avis, vous vous appliquez à tenir des conciles provinciaux, afin de garder intact et pur dans vos diocèses le dépôt de la foi, afin de transmettre la saine doctrine, d'augmenter l'honneur du culte divin, de fortifier l'institution et la discipline du clergé, de promouvoir et d'affermir partout, par un heureux progrès, l'honnêteté des mœurs, la vertu, la religion, la piété. Nous éprouvons aussi une bien grande joie de voir que dans la plupart de vos diocèses, où des circonstances particulières n'y mettaient pas obstacle, la liturgie de l'Église romaine a été rétablie, selon nos désirs, grâce à votre zèle empressé. Ce rétablissement nous a été d'autant plus agréable que nous savions que dans beaucoup de diocèses de France, à cause de la vicissitude des temps, on n'avait pas gardé ce que notre saint prédécesseur Pie V avait prescrit avec prudence et sagesse dans les lettres apostoliques du 7 des ides de juillet 1568, commençant ainsi : « *Quod a nobis postulat.* »

Mais en vous rappelant toutes ces choses, au grand bonheur de notre âme et à la louange de votre ordre, bien-aimés fils et vénérables frères, nous ne pouvons néanmoins dissimuler la grande tristesse et la peine qui nous accable en ce moment, lorsque nous voyons quelles dissensions l'antique ennemi s'efforce d'exciter parmi vous

[1] S. Cyprian. *epist.* 45. S. August., *epist.* 162 *et aliis.* — [2] *Concil ephes.*, act. 4. — [3] S. Irénée, *adv. hœres*, l. 3, c. 3.

pour ébranler et affaiblir la concorde de vos esprits. C'est pourquoi, remplissant le devoir de notre ministère apostolique, et avec cette profonde charité que nous avons pour vous et pour ces peuples fidèles, nous vous écrivons ces lettres dans lesquelles nous nous adressons à vous, bien-aimés fils et vénérables frères, et en même temps nous vous avertissons, nous vous exhortons et vous supplions de repousser avec la vertu qui vous distingue et de faire disparaître entièrement toutes les dissensions que ce vieil ennemi s'efforce d'exciter, vous rapprochant, vous serrant dans les liens de la charité, unanimes dans vos sentiments, et vous efforçant avec toute humilité et douceur de garder en toutes choses l'unité d'esprit dans le lien de la paix. Par cette sagesse, vous montrerez que chacun de vous sait combien la concorde sacerdotale et fidèle des esprits, des volontés et des sentiments est nécessaire, et sert à la prospérité de l'Église et au salut éternel des hommes. Et si jamais vous avez dû entretenir parmi vous cette concorde des esprits et des volontés, c'est aujourd'hui surtout que, par la volonté parfaite de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Napoléon, empereur des Français, et par les soins de son gouvernement, l'Église catholique jouit chez vous d'une entière paix, de la tranquillité et d'une véritable protection. Cet heureux état des choses dans cet empire et la condition des temps doivent vous exciter plus vivement à vous unir dans le même esprit de conduite, dans les mêmes moyens, afin que la divine religion de Jésus-Christ, sa doctrine, la pureté des mœurs, la piété poussent partout en France de profondes racines, que la jeunesse y trouve plus facilement une meilleure et plus pure éducation, et que par là soient arrêtées et brisées ces tentatives hostiles qui déjà se manifestent, par les menées de ceux qui furent et sont encore les ennemis constants de l'Église et de Jésus-Christ.

C'est pourquoi, bien-aimés fils et vénérables frères, nous vous demandons de plus en plus et avec toute l'insistance possible que dans la cause de l'Église, dans la défense de sa sainte doctrine et de sa liberté, et dans l'accomplissement de tous les autres devoirs de votre charge épiscopale, vous n'ayez rien plus à cœur que de montrer entre vous une union complète d'intelligence, d'avoir les mêmes pensées et les mêmes sentiments, et de consulter en toute confiance nous et ce siège apostolique, dans les questions de tout genre et pour écarter de vous toute espèce de dissentiment.

Et avant tout, comprenez jusqu'à quel point une bonne direction du clergé intéresse la prospérité de la religion et de la société, afin que vous ne cessiez pas, dans une parfaite union d'esprit, de porter sur une affaire de si grande importance vos soins et vos réflexions. Continuez,

comme vous le faites, de ne rien épargner pour que les jeunes clercs soient formés de bonne heure dans vos séminaires à toute vertu, à la piété, à l'esprit ecclésiastique, pour qu'ils grandissent dans l'humilité, sans laquelle nous ne pouvons jamais plaire à Dieu, et pour qu'en même temps ils soient si exactement instruits, et des lettres humaines, et des sciences plus sévères, surtout des sciences sacrées, qu'ils puissent, sans être exposés à aucun péril d'erreur, non-seulement apprendre l'art de parler avec éloquence, d'écrire avec élégance, en étudiant et les ouvrages si excellents des saints Pères, et les écrits des écrivains païens, les plus célèbres, après qu'ils auront été complétement expurgés, mais encore acquérir surtout la science parfaite et solide des doctrines théologiques, de l'histoire ecclésiastique et des sacrés canons, puisée dans des auteurs dont les ouvrages sont conformes à l'esprit du Saint-Siége apostolique. Ainsi cet illustre clergé de France, où brillent tant d'hommes distingués par leur génie, leur piété, leur science, leur esprit ecclésiastique, et leur respectueuse soumission au Siége apostolique, abondera de plus en plus en ouvriers courageux et habiles, qui ornés de toutes les vertus, fortifiés par le secours d'une science salutaire, pourront dans le temps vous aider à cultiver la vigne du Seigneur, répondre aux contradicteurs, et non-seulement affermir les fidèles de France, dans notre très-sainte religion, mais encore propager cette religion dans de saintes expéditions chez les nations lointaines et infidèles, comme ce même clergé l'a fait jusqu'ici, à la grande gloire de son nom, pour le bien de la religion et pour le salut des âmes.

Vous êtes comme nous pénétrés de douleur à la vue de tant de livres, de libelles, de brochures, de journaux empoisonnés, que répand sans relâche de toutes parts et avec fureur l'ennemi de Dieu et des hommes, pour corrompre les mœurs, renverser les fondements de la foi, et ruiner tous les dogmes de notre très-sainte religion ; ne cessez donc jamais, bien-aimés fils et vénérables frères, d'employer toute votre sollicitude et toute votre vigilance épiscopale pour éloigner unanimement, avec le plus grand zèle, le troupeau confié à vos soins de ces pâturages pestilentiels ; ne cessez jamais de l'instruire, de le défendre, de le fortifier contre cet amas d'erreurs, par des avertissements et par des écrits opportuns et salutaires. Et ici nous ne pouvons vous empêcher de vous rappeler les avis et les conseils par lesquels il y a quatre ans, nous excitions ardemment les évêques de tout l'univers catholique à ne rien négliger pour engager les hommes remarquables par le talent et la sainte doctrine à publier des écrits propres à éclairer les esprits et à dissiper les ténèbres des erreurs en vogue. C'est pourquoi, en vous efforçant d'éloigner des fidèles commis à votre sollicitude le poison

mortel des mauvais livres et des mauvais journaux, veuillez aussi, nous vous le demandons avec instance, soutenir par toute votre bienveillance et toute votre prédilection, les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire des livres et des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les droits vénérables de ce Saint-Siége et ses actes aient toute leur force, pour que les opinions et les sentiments contraires à ce Saint-Siége et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit dissipée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité. Il sera donc de votre sollicitude et de votre charité épiscopale, d'exciter ces hommes catholiques animés d'un bon esprit, pour qu'ils continuent toujours plus ardemment à défendre la cause de la vérité catholique avec zèle et justesse ; il sera aussi de votre sollicitude et de votre charité épiscopale de les avertir prudemment avec des paroles paternelles, si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose.

Au surplus, votre sagesse n'ignore pas que tous les ennemis les plus acharnés de la religion catholique ont toujours fait, quoique vainement, la guerre la plus violente contre cette chaire du bienheureux prince des apôtres, sachant fort bien que la religion elle-même ne pourra jamais ni tomber ni chanceler, tant que demeurera debout cette chaire, qui est fondée sur la pierre que les portes superbes de l'enfer ne vaincront point [1] et dans laquelle est l'entière et la parfaite solidité de la religion chrétienne [2]. C'est pourquoi, fils bien-aimés et vénérables frères, nous vous le demandons de tout notre pouvoir, conformément à la grandeur de la foi que vous avez dans l'Église et à l'ardeur de votre piété pour cette chaire de Pierre, ne cessez jamais d'appliquer d'un seul cœur et d'un seul esprit tous vos soins, toute votre vigilance, tous vos travaux à ce point surtout ; de sorte que les populations fidèles de la France, évitant les erreurs et les piéges que leur tendent des hommes perfides, se fassent gloire d'adhérer fermement et avec constance à ce Siége apostolique par un amour et un dévouement chaque jour plus filial, et de lui obéir, comme il est juste, avec le plus grand respect. Dans toute l'ardeur de votre vigilance épiscopale, ne négligez donc jamais rien, ni en actions, ni en paroles, afin de redoubler de plus en plus l'amour et la vénération des fidèles pour ce Saint-Siége, et afin qu'ils reçoivent et qu'ils accomplissent avec la plus parfaite obéissance tout ce que ce Saint-Siége enseigne, établit et décrète.

Ici nous ne pouvons nous empêcher de vous exprimer la douleur

[1] S. August., *in psalmos contr.* part. Donat. — [2] Litt. synod. Joann. Constantinop. ad Hormisd Pontif.

profonde dont nous avons été affecté lorsque, parmi d'autres mauvais écrits dernièrement publiés en France, il nous est parvenu un libelle imprimé en français, et édité à Paris, avec ce titre : « Sur la situation présente de l'église gallicane, relativement au droit coutumier, » dont l'auteur contredit de la manière la plus manifeste ce que nous vous recommandons et inculquons avec tant de sollicitude. Nous avons adressé ce libelle à notre congrégation de l'index, afin qu'elle le réprouve et le condamne.

Avant de terminer cette lettre, bien-aimés fils et vénérables frères, nous vous exprimons de nouveau combien nous désirons que vous rejettiez toutes ces discussions et toutes ces controverses, qui, vous le savez, troublent la paix, blessent la charité, fournissent aux ennemis de l'Église des armes avec lesquelles ils la tourmentent et la combattent. Ayez donc surtout à cœur de garder la paix entre vous et de la maintenir entre tous, vous rappelant sérieusement que vous remplissez une mission au nom de celui qui n'est pas un Dieu de dissension, mais un Dieu de paix ; qui n'a jamais cessé de recommander et d'ordonner à ses disciples la paix, et de la mettre au-dessus de tout. Et en vérité le Christ, comme chacun de vous le sait, a mis tous les dons et les récompenses de sa promesse dans la conservation de la paix. Si nous sommes héritiers du Christ, demeurons dans la paix du Christ ; si nous sommes enfants de Dieu, nous devons être pacifiques. Les enfants de Dieu doivent être pacifiques, doux de cœur, simples dans leur parole, unis d'affection, fidèlement attachés entre eux par les liens de la concorde.[1]

La connaissance et l'assurance que nous avons de votre vertu, de votre religion et de votre piété ne nous permettent pas de douter que vous, bien-aimés-fils et vénérables frères, vous n'acquiesciez de tout cœur à ces paternels avis, à ces désirs et à ces demandes que nous vous adressons ; que vous ne veuilliez détruire jusqu'à la racine tous les germes de dissension et combler ainsi notre joie, vous supportant les uns les autres en charité et avec patience, unis et travaillant encore avec accord à la foi de l'Évangile, continuant avec un zèle toujours plus vif à faire sentinelle auprès du troupeau confié à votre sollicitude, accomplissant avec soin toutes les fonctions de votre lourde charge, pour la consommation des saints en l'édification du corps de Jésus-Christ. Soyez bien persuadés que rien ne nous est plus agréable ni plus à cœur que de faire ce que nous saurons pouvoir servir à votre avantage et à celui des fidèles. Néanmoins, dans l'humiliation de notre cœur, nous prions Dieu et nous lui demandons de répandre toujours sur vous avec

[1] S. Cyprian, *de unit. Eccles.*

faveur l'abondance des grâces célestes, de bénir votre travail et vos soins de pasteurs, afin que les fidèles confiés à votre vigilance marchent de plus en plus agréables à Dieu en toutes choses, fructifiant chaque jour en toutes sortes de bonnes œuvres. En présage de cette divine protection et en témoignage de l'ardente charité avec laquelle nous vous embrassons dans le Seigneur, nous vous donnons avec amour et du fond du cœur la bénédiction apostolique à vous, nos chers fils et vénérables frères, à tout le clergé et aux fidèles laïques de vos églises.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 21 mars 1853, de notre pontificat le septième.

PIE IX, Pape.

CONCLUSION DE L'AUTEUR.

Après avoir lu, transcrit et médité cette lettre mémorable du vicaire de Jésus-Christ, nous croyons, par la miséricorde de Dieu, pouvoir dire : Tel est le fond de notre âme et de notre histoire. Toujours nous avons pensé et dit avec saint Epiphane : Le commencement de toutes choses est la sainte Eglise catholique. Toujours nous avons pensé et dit avec saint Ambroise : Où est Pierre, là est l'Eglise. Toujours nous répétons dans notre cœur cet engagement de 1828 : « J'ai promis et je promets à Dieu la soumission la plus entière à toutes les doctrines du Saint-Siége. J'ai promis et je promets à Dieu de défendre, envers et contre tous, toutes les doctrines du Saint-Siége. Je ne demande à Dieu la vie et la santé que pour cela.

Paris, 25 mai 1853.

ROHRBACHER,

Prêtre du diocèse de Nancy.

TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

A

ALLEMAGNE.

GERMAINS, GOTHS, VANDALES, SUÈVES, ETC.

Luther par la faculté de théologie de Paris, que Luther avait prise pour juge, p. 159-164. — La bulle de Léon X contre Luther est reçue en Angleterre avec une soumission religieuse. Le roi Henri VIII réfute très-solidement les blasphèmes de l'hérésiarque, et fait hommage de son travail au Pape, p. 164-176. — Portrait du pape Léon X par son historien protestant, l'Anglais Roscoë, et par le catholique Audin, p. 177-181. — Comment le protestant Roscoë juge et justifie la conduite politique de Léon X envers les princes, p. 182-185. — Les généraux de l'empereur Charles-Quint, notamment le connétable de Bourbon, violent la trêve de huit mois qu'ils viennent de signer avec le pape Clément VII ; surprennent et saccagent Rome pendant neuf mois avec bien plus de barbarie que n'avaient fait pendant six jours les Goths d'Alaric ; ils assiégent le Pape dans le château Saint-Ange, et Charles-Quint, au lieu de blâmer ses généraux sans honneur, condamne le Pape à une énorme rançon. Et tout cela prouvé par des auteurs protestants, p. 201-208. — Ce que l'empereur des Turcs, Soliman II, pensait de la conduite des princes chrétiens envers le Pape, p. 210. — Les chrétiens de Belgrade, les chevaliers de Rhodes, ne recevant aucun secours des princes d'Europe, se voient réduits, après des prodiges de valeur, à capituler avec les Turcs, p. 210-212. — La première ambassade que François Ier envoie à Constantinople est pour supplier l'empereur des Turcs de faire la guerre aux chrétiens, p. 212 et 213. — En conséquence, Soliman II ravage la Hongrie, qui se divise contre elle-même, p. 213-215. — Siége de Vienne par Soliman, qui est obligé de le lever, p. 215-217. — François Ier fait alliance avec les Turcs pour leur livrer l'Italie. Le pape Paul III prévient ce malheur par son entrevue à Nice entre François Ier et Charles-Quint, p. 217-220. — Amitié de Soliman pour Luther. Fraternité entre le luthéranisme et le mahométisme, démontrée par les doctrines et les faits, p. 227-230. — Ignoble impiété avec laquelle Luther parle de Dieu, du Christ, de Moïse, de la prière, de l'Ecriture sainte, qu'il mutile à son gré, p. 230-233. — Il y a eu beaucoup de versions allemandes de la Bible avant Luther, p. 233. — Quel fut l'effet général du luthéranisme sur les mœurs des populations allemandes, d'après le témoignage des prédicants luthériens Jacques Schmidel, Gaspar Faber et André Musculus, p. 234-236. — Anarchie intellectuelle entre Luther et Carlostadt. Leur défi à l'auberge de l'*Ourse-Noire*, à Orlemonde, p. 236-239. — Toutes les têtes semblaient vouloir se mettre à l'envers, p. 239. — Conférence théologique de Luther avec les municipaux et les cordonniers d'Orlemonde, p. 240 et 241. — Les femmes se mettent à prêcher, et les nonnes à s'échapper de leurs couvents, p. 241. — Histoire de la nonne fugitive, Catherine de Bore, que le moine Luther prend pour sa femme. Quelques-uns de leurs entretiens familiers. Leur exemple précédé et suivi par d'autres, p. 241 et 242. — Apostasie et mariage sacrilége du moine Albert de Brandebourg, qui vole le duché de Prusse à l'ordre de Sainte-Marie, p. 242 et 243. — Dispute de Luther avec Storck et Muncer, chefs des anabaptistes. Guerre effroyable des anabaptistes et des paysans. Luther, qui les y a poussés par sa doctrine, pousse ensuite les nobles à les exterminer, p. 243-250. — Commencements de l'hérésiarque Zwingle à Zurich. Sa ressemblance avec l'hérésiarque de Wittemberg, p. 250-252. — Son monstrueux paradis, 252 et 253. — L'apostat Zwingle instruit dans un entretien par un esprit blanc ou noir, s'efforce, avec les apostats Carlostadt, Œcolampade, Bucer et Capiton, de nier et de combattre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, p. 253-256. — Luther combat les zwingliens ou sacramentaires, p. 256-258. — Les deux sectes prouvent l'une contre l'autre que

ANGLETERRE.

ÉCOSSE, IRLANDE.

ARMÉNIENS, ARMÉNIE.

BAS-EMPIRE,

OU EMPIRE GREC DE CONSTANTINOPLE.

C

CHINE.

MONGOLS, TARTARES, CORÉE, TONG-KING, COCHINCHINE.

anciens livres. Inefficacité de la philosophie en Chine. Extinction rapide du mouvement imprimé aux esprits par Confucius, Mencius et Tcheng-tsée. Dégénération profonde des disciples de Lao-tseu. État actuel de la Chine sous le point de vue moral. Ancienneté du christianisme en Chine, et preuves, p. 165-171. — A l'approche du Messie, l'empire chinois et l'empire romain se touchaient et se connurent sur les bords de la mer Caspienne, l. 22, p. 555.

CHINE, etc. Dans le septième siècle de l'ère chrétienne, le dernier roi de Perse se réfugie à la Chine, t. 10, l. 49, p. 178. — Histoire du Christianisme à la Chine, d'après le monument de Siganfou, p. 178-183. — En Chine, les révolutions et plus fréquentes et plus cruelles qu'en Occident, durant le moyen âge. Cause de ce fait, t. 11, l. 52, p. 61 et 62. — Méchanceté incroyable d'une femme chinoise, l'impératrice Wouché, p. 62-66. — Etat du christianisme à la Chine. Monument de Siganfou, p. 66-68. — Histoire de Kouotséy, chrétien et généralissime des troupes de l'empire chinois, p. 69-73. — Pendant la lutte séculaire, mais non sanglante, de la seconde et de la troisième dynastie chez les Francs, les révolutions sont aussi sanglantes que fréquentes chez les Grecs de Constantinople, les mahométans de Bagdad, et surtout chez les peuples de la Chine, t. 13, l. 61, p. 261-263. — Relations amicales du pape Alexandre III avec le grand khan des Tartares, le roi et prêtre Jean, qui était chrétien, étendait sa domination jusqu'à la Chine, et qui demandait et obtint une église à Jérusalem et à Rome, t. 16, l. 69, p. 330-332. — Origine des Tartares et des Mongols, suivant eux, l. 70, p. 378. — Vie et conquêtes de Ginguiskan, p. 378-381. — Parallèle entre l'Europe chrétienne et l'Asie infidèle, ravagée par Ginguiskan et ses fils, t. 17, p. 72, 640-646. — Quelles ont pu être les vues de la Providence dans les conquêtes des Tartares. Effets déjà réalisés, p. 637-640. — Le pape Grégoire IX envoie des missionnaires chez les Tartares. Leur relation, t. 18, l. 73, p. 211-224. — Le pape Innocent IV écrit aux souverains des Tartares, p. 334 et 335. — Saint Louis reçoit en Chypre une ambassade des Tartares, et leur en envoie lui-même, p. 385-390. — Relation du Franciscain Ruysbrock, envoyé par saint Louis chez les Tartares, t. 18, l. 73, p. 560-571. — Conquêtes et domination des Tartares. L'empereur Koublaï ou Chi-Tsou, dont la Chine est une des provinces, l. 74, p. 665-670. — Ambassade de Koublaï, empereur de la Chine, au pape Grégoire X, et du Pape à l'empereur, t. 19, l. 75, p. 13 et 14. — Arrivée des ambassadeurs tartares au deuxième concile œcuménique de Lyon, p. 86. — Diverses ambassades de Koublaï, grand-khan des Tartares et empereur de la Chine, aux Pontifes romains. Diverses lettres de ceux-ci à Koublaï, ainsi qu'à d'autres princes, notamment à plusieurs reines chrétiennes parmi les Tartares, l. 76, p. 114-123. — Ce que, d'après Confucius, Platon et Cicéron, doit être un gouvernement pour atteindre à la perfection. Six articles auxquels on peut réduire le gouvernement divin de l'humanité, l. 77, p. 373-376. — Le Franciscain Jean de Montcorvin bâtit deux églises dans la capitale de la Chine, y enseigne les lettres grecques et latines, en est fait archevêque, avec plusieurs suffragants, l. 77, p. 410-415. — Etat de l'archevêché de Péking et de ses suffragants t. 20, l. 79, p. 147-149. — Le pape Jean XXII érige plusieurs nouveaux évêchés parmi les Tartares, et écrit à leurs princes, p. 149 et 150. — Voyages du bienheureux Odoric de Frioul dans ces pays, p. 150-152. — Mort de Jean de Montcorvin, archevêque de Péking. Il a pour successeur le Franciscain Nicolas, auquel le Pape remet des lettres pour plusieurs princes tartares, p. 152-154. — Martyre de plusieurs missionnaires, p. 154 et 155. — Lettre du grand khan des Tartares au Pape. Quatre princes chré-

CONCILES ŒCUMÉNIQUES

ET QUELQUES AUTRES QUI S'Y RAPPORTENT PLUS DIRECTEMENT.

PREMIER CONCILE ŒCUMÉNIQUE, PREMIER DE NICÉE, AVEC LE CONCILE DE SARDIQUE.

DEUXIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, PREMIER DE CONSTANTINOPLE.

CONCILIABULE D'ÉPHÈSE EN FAVEUR DE L'HÉRÉSIE D'EUTYCHÈS.

QUATRIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, CELUI DE CHALCÉDOINE.

tinople sous saint Flavien. Tous les Pères de Chalcédoine, à la suite des légats du Pape, approuvent la doctrine de Flavien et quittent le côté de Dioscore, qui se trouve seul, p. 240 et 241. — Seconde session. Le concile ne veut pas de nouvelle formule de foi, mais seulement qu'on lise le symbole, les écrits des Peres, avec la lettre du pape Léon à Flavien, après laquelle tout le monde s'écrie : Pierre a parlé par Léon ! p. 241 et 242. — On accorde quelques jours à certains évêques pour lire tranquillement les passages des Pères, p. 242 et 243. — Troisième session, présidée par le légat Pascasin au nom du Pape. Procédure et jugement contre Dioscore, à la poursuite d'Eusèbe de Dorylée, ainsi que de plusieurs prêtres et laïques d'Alexandrie, p. 243-246. — Le concile en écrit à l'empereur Marcien, p. 246. — Quatrième session. Le concile use d'indulgence envers cinq archevêques qui avaient présidé avec Dioscore au faux concile d'Ephèse, mais qui étaient rentrés dans la communion du Siége apostolique, p. 247 et 248. — Les dix évêques d'Egypte présents au concile demandent en grâce, et le concile leur accorde, de ne souscrire que quand ils auront un archevêque à la place de Dioscore, p. 248-250. — Sur un conflit de juridiction entre Tyr et Béryte, le concile pose pour règle : Les lois impériales ne peuvent rien contre les canons ; les canons des Pères doivent prévaloir, p. 250 et 251. — Cinquième session. Le concile adopte une définition de foi qui renferme le symbole de Nicée et de Constantinople, les lettres de saint Cyrille contre Nestorius et la lettre du pape saint Léon à Flavien, p. 251-253. — L'empereur Marcien et l'impératrice Pulchérie au concile, p. 253 et 254. — Vingt-sept canons de discipline, p. 254-256. — Concordat entre Maxime d'Antioche et Juvénal de Jérusalem, sauf la ratification du Pape, p. 256 et 257. —Rétablissement de Théodoret, p. 257. Rétablissement de l'évêque Ibas. Condamnation des actes du conciliabule d'Ephèse. Approbation de l'ordination de Maxime d'Antioche, attendu que le Pape l'a reçu à sa communion, p. 257 et 258. — Constitution d'une pension pour Domnus, ex-évêque d'Antioche, p. 258. — Affaire des évêques Bassien et Etienne d'Ephèse. Litige entre Nicomédie et Nicée, p. 258 et 259. — Efforts d'Anatolius de Constantinople pour transformer les priviléges honorifiques de son église en priviléges de juridiction. Opposition des légats du Pape, p. 259 et 260. — Vingt-huitième canon proposé dans ce but. Il renferme plus d'une inexactitude. Beaucoup d'évêques n'y souscrivent pas, p. 260 et 261. — Les légats s'y opposent, appuyés sur les ordres du Pape et sur les conciles précédents. Anatolius cite aussi des canons, mais qui ne parlent que de privilége d'honneur et de politesse. Les légats demandent que leur opposition soit insérée dans les actes du concile, qui reconnaît à la fin que le tout dépend du Pape, p. 261-265. — Le concile, l'empereur et Anatolius conjurent le Pape de ratifier ce qu'on a fait en faveur de l'église de Constantinople. Le Pape, au contraire, casse et annule ce qu'on a fait sous ce rapport ; mais il approuve et confirme les décrets du concile contre l'hérésie. — Observation remarquable du synodique de Constantinople à ce sujet, p. 265-269. — Adhésion de l'église d'Occident à la doctrine formulée dans la lettre de saint Léon à Flavien, l. 41, p. 272-275.

CINQUIÈME CONCILE OECUMÉNIQUE, DEUXIÈME DE CONSTANTINOPLE, SUR LES TROIS CHAPITRES, AUTREMENT LES ÉCRITS DE THÉODORE DE MOPSUESTE, D'IBAS ET DE THÉODORET.

Affaire des trois chapitres. Caractère de cette discussion, t. 9, l. 45, p. 199-201. — Le pape Vigile à Constantinople. Opposition soulevée par son *Judicatum*, p. 201-204. — Convocation d'un

SIXIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, TROISIÈME DE CONSTANTINOPLE, CONTRE LE MONOTHÉLISME, AVEC LE CONCILE OU CONCILIABULE *in trullo*.

sonnements absurdes, t. 11, l. 52, p. 104-105.

SEPTIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, DEUXIÈME DE NICÉE, EN 787, AVEC UN MOT SUR LE CONCILE DE FRANCFORT.

L'empereur Constantin V et le patriarche Taraise écrivent au pape Adrien, demandant un concile général pour le rétablissement des saintes images et de l'union des églises, t. 11, l. 53, p. 195. — Taraise envoie des lettres et des députés aux patriarches d'Orient pour les inviter au concile. Etat des églises orientales sous l'oppression des Musulmans, p. 195-197. — Le concile est ouvert à Constantinople en 786, mais remis à Nicée l'année suivante, p. 197 et 198. — Lettre du Pape à l'empereur et à l'impératrice Irène, sa mère. Il prouve par la tradition et décide la question sur les saintes images, et réclame le maintien des prérogatives du Siége apostolique, p. 198 et 199. — Il demande en quel sens on donne à Taraise le titre de patriarche universel ou œcuménique, p. 199 et 200. — Lettre du Pape au patriarche Taraise. Interprétation assez singulière que les Byzantins donnent du titre d'œcuménique appliqué à leur patriarche, p. 200 et 201. — Première session du concile à Nicée. Réception de trois évêques iconoclastes, qui témoignent leur repentir. La réception de sept autres est remise à une session suivante, p. 201-204. — Seconde session. Lecture des lettres du Pape Adrien, qui sont approuvées de tout le concile, p. 204 et 205. — Troisième session. Lettre de Taraise aux Orientaux, et réponse de ceux-ci. Ils observent que l'absence des Orientaux n'a pas porté préjudice au sixième concile, *vu principalement que le très-saint Pape de Rome y consentait et s'y trouvait par ses légats*, p. 205 et 206. — Session quatrième. Le concile consulte au long la tradition écrite des Perses sur la vénération des saintes images. Observation sur les mots dont se servent les Grecs pour exprimer l'adoration ou la vénération, p. 206-209. — La cinquième session fait voir, par la lecture de plusieurs pièces, que les iconoclastes n'ont fait qu'imiter les infidèles et certains hérétiques, p. 209-211. — Dans la sixième session, on lit la réfutation du conciliabule des iconoclastes en 754, p. 211 et 212. — Dans la septième, on lit la confession de foi du concile et les deux décrets touchant les images, p. 212 et 213. — Deux lettres du concile, l'une à l'empereur et à l'impératrice, l'autre au clergé de Constantinople. Différence des mots grecs *proskunésis* et *latreia*, p. 213. — Huitième et dernière session du concile à Constantinople, p. 213 et 214. — Canons disciplinaires. Réflexion déplacée de Fleury, p. 214-216. — Lettre du patriarche Taraise et du concile au pape Adrien, p. 216. — Le concile de Francfort, induit en erreur par une traduction fautive du septième concile général. Livres carolins. Manière dont y répond le pape Adrien, p. 223-226.

HUITIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, QUATRIÈME DE CONSTANTINOPLE, EN 869, POUR L'EXTINCTION DU SCHISME DE PHOTIUS.

L'empereur Basile le Macédonien, le patriarche saint Ignace et Photius même envoient et écrivent au pape Adrien II pour la décision finale de leur affaire. Lettre remarquable de saint Ignace sur l'autorité du Pontife romain, t. 12, l. 57, p. 261-264. — Concile de Rome sur l'affaire de Photius, p. 264-266. — Adrien II envoie de nouveaux légats à Constantinople, avec des lettres et le formulaire du pape saint Hormisda, pour servir de règle dans la réception des évêques au concile. Entrée des légats à Constantinople, p. 266-268. — Première session. Vérification des pouvoirs des légats, tant de Rome que des patriarches d'Orient, p. 268-270. — For-

mulaire de réunion. Celui du pape Hormisda est lu et approuvé de tout le concile, avec ces propositions : *En vertu de la promesse de Jésus-Christ à saint Pierre, la religion catholique est toujours demeurée inviolable et sans tache dans le Siége apostolique, dans lequel est l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne. Ceux-là sont séparés de l'Eglise catholique, qui ne sont pas d'accord avec le Saint-Siége,* p. 270-272. — Explication des légats de Rome et d'Orient sur la condamnation de Photius, p. 272-274. — Seconde session. Le concile reçoit dix évêques repentants, et onze prêtres, à condition de souscrire le formulaire apporté de Rome, p. 274 et 275. — Dans la troisième session, le concile refuse de recevoir les évêques qui refusent de souscrire le formulaire, p. 275 et 276. — Quatrième session. Examen particulier de deux évêques, qu'on chasse de l'assemblée, parce qu'ils refusent de souscrire le formulaire de Rome, p. 276. — Cinquième session. Photius, amené au concile, y parodie hypocritement les paroles du Sauveur devant le sanhédrin. On lit les lettres de l'Eglise romaine sur son affaire. Les légats concluent que la promotion de Photius n'est pas recevable, la déposition d'Ignace injuste et irrégulière, et qu'il faut s'en tenir au jugement du pape Nicolas, confirmé par Adrien, p. 277 et 278. — Dans la sixième session, le concile reçoit la soumission de plusieurs évêques qui avaient embrassé le parti de Photius; mais il ne promet que la communion laïque à ceux de Photius. Métrophane de Smyrne répond aux exemples qu'ils alléguaient, entre autres à celui du prêtre Apiarius, p. 278-281. — Session septième. Opiniâtreté de Photius et des photiens présents au concile, qui prononce anathème contre eux, p. 281 et 282. — Huitième session. On brûle les faux actes du conciliabule de Photius, et d'autres pièces mensongères de sa fabrique, p. 282 et 283. — Abjuration de plusieurs iconoclastes. Nouvelle excommunication de leurs chefs, p. 283. — Session neuvième. Arrivée du légat d'Alexandrie, qui acquiesce à tout ce qui avait été fait. Pénitence de ceux qui avaient rendu faux témoignagne contre Ignace par la suggestion de Photius, ou servi l'empereur Michel l'Ivrogne dans ses orgies sacriléges, p. 284 et 285. — Dixième et dernière session. Canons de discipline : *Les canons n'admettent dans les conciles que les évêques,* p. 285-287. — Conduite à tenir, lorsque dans un concile universel il s'élève un doute ou une question touchant l'Eglise romaine, p. 287 et 288. — Le vingt-sixième canon, que Fleury a jugé à propos d'omettre, non-seulement reconnaît le droit d'appellation, mais réserve directement aux patriarches, conséquemment au Pape dans tout l'Occident, le jugement des évêques, p. 288 et 289. — Lecture de la définition de foi. Souscription des actes à cinq exemplaires, l'un pour Rome, les autres pour les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, p. 289-291. — Supercherie des Grecs et quant à la rédaction des actes, et quant à la soustraction des formulaires souscrits, p. 291 et 292. — Lettres du concile au Pape, aux patriarches et à tous les fidèles, p. 292 et 293. — Conséquence mémorable du huitième concile général, le dernier tenu en Orient, p. 293.

CONCILE UNIVERSEL DE LATRAN, EN 1116 MAIS QUI N'EST PAS COMPTÉ PARMI LES CONCILES OECUMÉNIQUES.

Du vrai fond de l'affaire des investitures entre les Papes et les empereurs allemands, qui prétendaient, comme Néron et Caligula, être la loi suprême de l'Eglise et de l'univers, t. 15, l. 67, p. 42 et 43.—Henri V, roi d'Allemagne, en Italie. Ses cruautés et ses dévastations, p. 44 et 45. — Sa convention avec le pape Pascal II. Son arrivée à Rome. Sa fourberie. Captivité de Pas-

cal. Indignation des Romains. Fuite du roi, qui traîne le Pape avec lui, p. 45-49. — Vexations de Henri contre les Romains. Privilége qu'il arrache à Pascal II. Son couronnement, p. 50-52. — En 1112, concile particulier de Latran qui annule le privilége extorqué au Pape par Henri V. Mission de Gérard, évêque d'Angoulême, auprès de l'empereur, p. 55-57. — Lettre du Pape à Henri, p. 57 et 58. — L'épiscopat, en Italie et en France, venge, dans ses conciles, l'Eglise et son chef contre les outrages de l'empereur allemand, p. 58-65. — L'empereur grec Alexis Comnène prend aussi fait et cause pour le Pape, p. 66. — Assemblées de Mayence et de Cologne, p. 126. — Concile universel de Latran, dans lequel Pascal II condamne le privilége que lui avait extorqué l'empereur, p. 126-128.

NEUVIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, PREMIER DE LATRAN, EN 1123.

Odieuse conduite de l'empereur Henri V envers le nouveau pape Gélase II. Intrusion de l'antipape Bourdin. Humiliations et persécutions de Gélase. Sa retraite en France, t. 15, l. 67, p. 132-137. — Députation du pape Calixte II à Henri V. Promesses réciproques de l'empereur et du Pape, p. 154 et 155. — Concile de Reims, p. 155-160. — Conférence du Pape avec l'empereur, à Mouson. Fourberie et tergiversations d'Henri V. Retour de Calixte à Reims, p. 160-162. — Décrets du concile. L'empereur y est excommunié et ses sujets déliés du serment de fidélité. Silence de Fleury et de Longueval sur ce dernier point, p. 162 et 163. — Assemblée de Wurtzboug. Diète célèbre de Worms. Conclusion de l'affaire des investitures. Paix entre le sacerdoce et l'empire allemand, p. 177 et 178. — Premier concile de Latran, pour la confirmation de cette paix, p. 179 et 180. — Canons de ce concile. Premiers états généraux de la chrétienté en Occident, p. 181 et 182.

DIXIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, DEUXIÈME DE LATRAN, EN 1139.

Il est convoqué et présidé par le pape Innocent II, pour extirper les désordres introduits par le schisme des antipapes Pierre de Léon et Victor, t. 15, l. 68, p. 350 et 351. — Condamnation des prélats schismatiques, p. 361 et 362. — Canons disciplinaires du concile, p. 362 et 363. — Excommunication du roi Roger de Sicile, qui peu après se réconcilie avec le Pape et quitte le schisme, p. 353.

ONZIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, TROISIÈME DE LATRAN, EN 1179, SOUS LE PAPE ALEXANDRE III.

Diverses branches de manichéens, surtout dans le pays de Toulouse. Leurs doctrines destructives de toute société, soit domestique, soit publique. Les princes implorent le secours de l'Eglise contre eux, t. 16, l. 69, p. 353-359. — Pour remédier à ces désordres et à d'autres abus qu'avait pu introduire le schisme d'Allemagne, le pape Alexandre convoque le troisième concile général de Latran. Principaux évêques qui s'y trouvent, p. 359 et 360. — Canons ou règles pour l'élection du Pontife Romain, p. 360 et 361. — Canons ou règles pour l'élection et la bonne conduite des autres évêques et prélats, p. 361-363. — Répression de certains abus dans les nouveaux ordres militaires des Templiers et des Hospitaliers, p. 363. — Divers règlements concernant les personnes et les choses ecclésiastiques, p. 363 et 364. — Ordre d'observer la trêve de Dieu. Défense d'imposer aux églises aucune charge. Défense d'établir de nouveaux péages sans l'autorité des souverains. Permis aux lépreux d'avoir des églises parti-

DOUZIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, QUATRIÈME DE LATRAN, EN 1215.

TREIZIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, PREMIER DE LYON, EN 1245.

QUATORZIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, DEUXIÈME DE LYON, EN 1274.

ques, dont plusieurs saints, et en indique le but, savoir : le secours de la Terre-Sainte, la réunion des Grecs, la réformation des mœurs, p. 81-83. — Seconde session. On lit des constitutions touchant la foi. Le Pape reçoit des lettres qui annoncent la prochaine arrivée des ambassadeurs grecs pour la réunion, p. 83. — Session troisième. Sermon de saint Pierre de Tarentaise. On publie douze constitutions touchant les élections des évêques et les ordinations des clercs, p. 83. — Arrivée et réception des ambassadeurs grecs, lesquels, à la messe solennelle du Pape, chantent trois fois l'article du Saint-Esprit, *qui procède du Père et du Fils*, p. 84. — Arrivée et réception des ambassadeurs tartares, p. 84. — Quatrième session. Réunion affective des Grecs avec l'Eglise romaine, p. 85-87. — Constitution apostolique pour la tenue du conclave et l'élection du Pape, p. 87 et 88. — Mort de saint Bonaventure, président du concile. Son éloge par saint Pierre de Tarentaise, p. 88 et 89. — Cinquième session. Baptême d'un des ambassadeurs tartares. Lecture de plusieurs constitutions, p. 89. — Sixième et dernière session. Fin du concile, p. 89 et 90. — Trente-un décrets du deuxième concile œcuménique de Lyon. Importance du quatrième, sur l'incapacite d'un élu à participer à l'administration avant que son élection soit confirmée ; et du douzième, contre l'extension de la régale, p. 90-96. — Le pape saint Grégoire X approuve l'élection de Rodolphe de Habsbourg, et écrit en sa faveur, p. 96.

QUINZIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE A VIENNE, EN FRANCE, EN 1311.

Affaire des Templiers. Leur mauvaise renommée. Comment leur secret fut découvert, t. 19, l. 77, p. 502-505. — Philippe le Bel fait emprisonner tous les Templiers de ses états, et procéder contre eux par l'inquisiteur général de France. Principaux chefs d'accusations et de dépositions, p. 505-508. — Le pape Clément V arrête les procédures de l'inquisiteur et des évêques de France et se réserve toute l'affaire, p. 508-510. — Le Pape, aprés avoir entendu lui-même soixante-douze Templiers, charge les conciles provinciaux de juger individuellement les Templiers de leur province, mais se réserve à lui-même la cause générale de l'ordre et de ses principaux membres, p. 510-513. — Interrogatoire des principaux Templiers à Chinon, p. 513-515. — Le Pape ordonne des informations juridiques partout, concernant cette affaire. Il en insère le détail dans la bulle de convocation du concile général de Vienne, p. 515 et 516. Interrogatoire des principaux Templiers par les commissaires pontificaux à Paris, p. 516-523. — Résultat des dispositions juridiques. Ce qu'en conclut Wilke, un historien protestant des Templiers, p. 523-526. — Conduite irréprochable des commissaires pontificaux envers les défenseurs de l'ordre, p. 526-529. — Le concile provincial de Sens livre plusieurs Templiers au bras séculier, qui les exécute, p. 629 et 630. — Les commissaires pontificaux témoignent une grande peine de ces exécutions, et suspendent leur propre procédure, p. 530. — Rapport de ces commissaires au Pape, p. 530 et 531. — Résultat des informations et des procédures en Angleterre, en Espagne, en Italie et en Allemagne, p. 531-534. — Ouverture du concile général de Vienne. Le Pape y supprime par provision l'ordre des Templiers, p. 534-536. — Jugement de l'historien protestant sur cette affaire, et sur la manière dont on y a procédé, p. 536 et 537. — Ce que le même auteur pense des soi-disant Templiers modernes, p. 537 et 538. — Destination des biens des Templiers. Sort de leurs personnes, 538-540. — Les commissaires du Pape condamnent à une prison perpétuelle le grand-maître et trois autres, lorsque tout à coup deux rétractent leurs dépositions antérieures. Les commis-

CONCILE DE PISE, POUR L'EXTINCTION DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT, EN 1409.

DIX-SEPTIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, CONTINUÉ A FLORENCE, APRÈS AVOIR COMMENCÉ A FERRARE, EN 1439.

DIX-HUITIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, CINQUIÈME DE LATRAN, EN 1512.

DIX-NEUVIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, CELUI DE TRENTE, EN 1545.

CROISADES,

OU EXPÉDITIONS MILITAIRES ET RELIGIEUSES POUR DÉFENDRE LES PEUPLES CHRÉTIENS ET LA CIVILISATION CHRÉTIENNE CONTRE LES MAHOMÉTANS ET AUTRES BARBARES OU INFIDÈLES.

par une croisade de huit siècles. (Voir *Espagne.*) Les chrétiens d'Espagne couronnent leur propre délivrance, par la découverte et la civilisation chrétienne du Nouveau Monde, l'Amérique (Voir *Espagne.*)

CROISADES, ETC. Le pape Sylvestre II, Français de naissance, est le premier qui donne le signal pour la lutte armée de la chrétienté entière contre l'empire antichrétien et antidieu de Mahomet et de Hakem. C'est le devoir de la chrétienté, t. 13, l. 62, p. 365-367. — L'an 1074, le pape saint Grégoire VII forme le dessein d'aller lui-même au secours des chrétiens d'Orient, à la tête de leurs frères d'Occident, et il en écrit affectueusement au roi Henri IV d'Allemagne, t. 14, l. 65, p. 261-264. — En 1087, le pape Victor III, successeur de saint Grégoire VII, envoie une armée chrétienne en Afrique, où elle emporte d'assaut deux villes très-fortes, défait une armée de cent mille Sarrasins, oblige le roi de Tunis à rendre tous les captifs chrétiens et à se reconnaître lui-même tributaire du Saint-Siége, t. 14, l. 66, p. 402 et 403. — Les Normands, établis en Italie et en Sicile, finissent par en expulser les Sarrasins, p. 407-412. — C'est le pape Urbain II, Français de naissance, qui prépare et détermine la première croisade générale de la chrétienté contre le mahométisme. Histoire de cette première croisade, jusqu'à la prise de Jérusalem et l'élection de Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, comme roi de Jérusalem, p. 526-608. — Suite de la première croisade jusqu'à la mort de Godefroi de Bouillon, p. 640-646. — Il a pour successeur dans le royaume de Jérusalem, son frère Baudouin, comte d'Edesse. Heureuse influence de la croisade en Europe, p. 646-652.

CROISADES, ETC. De la chrétienté et de ses combats. Idées mesquines et fausses de Fleury sur ce sujet. Réhabilitation, par la science actuelle, des Pontifes du moyen âge. Témoignages remarquables de plusieurs protestants. La papauté a préservé l'Europe catholique de la domination musulmane, t. 15, l. 67, p. 1-4. — Tableau de l'Orient à la fin de la première croisade. Siége de Charan et défaite des chrétiens. Arrivée de Bohémond en Occident. Son retour en Orient. Ses projets. Sa mort, p. 4-6. — Différend de Tancrède et de Baudouin du Bourg. Prise de Tripoli et de Beyrouth, p. 6 et 7. — Arrivée de Sigur, prince de Norwége. Prise de Sidon. Mort de Tancrède. Son éloge, p. 7 et 8. — Invasion des hordes turques. Famine et tremblement de terre à Antioche, p. 9. — Expédition du roi Baudouin en Arabie et en Egypte. Sa mort. Portrait de ce guerrier. Ses efforts pour accroître la puissance chrétienne en Orient. Démêlés qu'il eut avec Daimbert, patriarche de Jérusalem. Sa coupable union avec Adélaïde de Sicile, p. 9-14. — Election de Baudouin du Bourg au trône de Jérusalem, p. 14 et 15. — Invasion des musulmans dans la principauté d'Antioche. Défaite et mort de Roger. Baudouin II sauve Antioche, p. 15 et 16. — Captivité du roi Baudouin. Défaite des Sarrasins d'Egypte. Siége et prise de Tyr. Baudouin, rendu à la liberté, échoue devant Alep, mais triomphe à Damas, p. 16-18. — Sac d'Edesse en 1144. La chrétienté s'ébranle à la voix de saint Bernard et du Pape. Assemblées de Bourges et de Vézelai. Miracles du saint, l. 68, p. 438-446. — Saint Bernard parcourt l'Allemagne, prêchant la croisade. Ses succès. Ses miracles innombrables. Conséquences qu'on peut en tirer, p. 446-448. — Croisade contre les Slaves, p. 493. — Succès des croisés italiens, anglais et flamands. Prise de Lisbonne. Erreurs de Michaud à ce sujet, p. 521 et 522. — Conrad de Germanie, Louis de France et les Grecs du Bas-Empire. Témoignagnes peu suspects des historiens grecs eux-mêmes, sur la conduite perfide des Grecs, p. 522-525. — Ce qui donna aux croisés l'idée de prendre Constantinople. Perfidie des Grecs. Leur trahison. Désastre

D

E

ÉGLISE CATHOLIQUE.

SES CARACTÈRES DISTINCTIFS.

l'ère chrétienne. Les Romains détruisent Jérusalem. Saint Jean prédit la ruine et le démembrement de l'empire romain, l. 26, p. 445-551. — De l'an 100 à l'an 197 de l'ère chrétienne. Rome idolâtre persécute l'Eglise. L'Eglise régénère le genre humain, t. 5, l. 27, p. 1-224. — De l'an 197 à l'an 230 de l'ère chrétienne. Commencement de la vengeance de Dieu sur Rome idolâtre. L'Eglise, toujours persécutée, continue toujours la régénération du genre humain, l. 28, p. 225-387. — De l'an 230 à l'an 284 de l'ère chrétienne. Continuation de la vengeance de Dieu sur Rome idolâtre, et de la régénération du genre humain par l'Eglise, toujours persécutée, l. 29, p. 388-539. — De l'an 285 à l'an 313 de l'ère chrétienne. Dernier combat entre Rome idolâtre et l'Eglise du Christ. Triomphe de l'Eglise, t. 6, l. 30, p. 1-152. — De l'an 313 à l'an 326 de l'ère chrétienne. Après avoir combattu pour l'unité de Dieu, l'Eglise combat pour la divinité du Christ et pour sa propre unité. Premier concile œcuménique, l. 31, p. 152-257. — De l'an 326 à l'an 346 de l'ère chrétienne. L'Eglise, personnifiée dans saint Athanase, n'a pas moins à souffrir de la légèreté et de l'inconstance de Constantin que de la cruauté de Sapor, roi des Perses, et trouve son salut dans la prééminence de l'évêque de Rome, saint Jules, l. 32, p. 258-355. — De l'an 346 à l'an 361 de l'ère chrétienne. — L'Eglise, persécutée par Constance et par Sapor, enfante ses plus grands docteurs, l. 33, p. 356-464. — De l'an 361 à l'an 363 de l'ère chrétienne. Julien l'Apostat. Preuve expérimentale que le paganisme et sa philosophie ne sont qu'inanité, et que le christianisme seul possède la vérité et la vie, l. 34, p. 464-576. — De la mort de Julien l'Apostat, 363, à celle de l'empereur Valens, 378. Les églises affligées d'Orient n'attendent leur salut que de l'Occident et de Rome; et les nations barbares commencent à exécuter la justice de Dieu sur le monde païen, t. 7, l. 35, p. 1-121. — De l'an 378 à l'an 393 de l'ère chrétienne. L'empereur Théodose et l'archevêque de Milan, saint Ambroise. Ce que c'est qu'un évêque, l. 36, p. 122-308. — De l'an 393 à l'an 410 de l'ère chrétienne. Rome païenne s'en va avec le vieux monde; Rome chrétienne la remplace avec un monde nouveau, qu'éclairent à la fois saint Ambroise et saint Martin, saint Augustin et saint Jérôme, saint Paulin et Synésius, saint Chrysostôme et saint Epiphane, l. 37, p. 309-438. — Du sac de Rome par Alaric, 410, à la mort de saint Augustin, 430. Dieu brise la ville et l'empire de Rome païenne pour en faire sortir Rome chrétienne, avec des nations et des royaumes chrétiens, l. 38, p. 439-584.

ÉGLISE CATHOLIQUE, ETC. De l'an 430 à l'an 433 de l'ère chrétienne. L'Eglise catholique maintient sa doctrine de l'incarnation contre l'hérésie grecque de Nestorius. Concile d'Ephèse. Le pape Célestin. Autorité du Siége apostolique, t. 8, l. 39, p. 1-103. — De l'an 433 à l'an 453 de l'ère chrétienne. L'Eglise maintient sa doctrine de l'incarnation contre l'hérésie grecque d'Eutychès. Concile de Calcédoine. Le pape saint Léon. Mort d'Attila, l. 40, p. 104-270. — De l'an 453 à l'an 480 de l'ère chrétienne. L'empire romain meurt en Occident. Il ne reste plus de société vivante que l'Eglise catholique, l. 41, p. 271-358. — De l'an 480 à l'an 496 de l'ère chrétienne. L'Eglise catholique, désolée en Italie par les guerres des Hérules et des Ostrogoths, déchirée en Orient par les schismes des Grecs, persécutée en Afrique par la cruauté des Vandales, en Arménie par la politique des Perses, enfante dans les Gaules la première des nations chrétiennes, la nation française, l. 42, p. 359-491. — De l'an 496 à l'an 519 de l'ère chrétienne. Les églises d'Occident, unies au Pontife romain, adoucissent les mœurs et les révolutions des peuples barbares; les églises d'Orient, désunies et désolées par leur servilisme politique, re-

rope et l'humanité de la barbarie mahométane. Les Pontifes romains maintiennent en Occident, contre les empereurs iconoclastes de Constantinople, le bon sens et la foi catholiques, que saint Jean Damascène soutient au milieu des musulmans, l. 51, p. 418-544. — De l'an 741 à l'an 755 de l'ère chrétienne. Le monde achève de se constituer chrétiennement en Occident par l'indépendance même temporelle de l'Eglise romaine. Changement pacifique de dynastie chez les Francs. Révolutions fréquentes et meurtrières chez les mahométans, les Grecs et les Chinois. Le modèle des héros à la Chine est un chrétien. Science de saint Jean Damascène, défendant la foi chrétienne contre les sectateurs de Mahomet et contre les Grecs iconoclastes, t. 11, l. 52, p. 1-118. — De l'indépendance temporelle de l'Eglise romaine, 755, au rétablissement de l'empire romain en Occident, par le pape saint Léon III, dans la personne de Charlemagne, 800. Cruelles folies de l'empereur grec Copronyme. Vie et martyre de saint Etienne d'Auxence. Derniers travaux et martyre de saint Boniface, apôtre de l'Allemagne. Institution canoniale de saint Chrodegang de Metz. Les rois lombards, voulant asservir l'Eglise romaine, ne font que compléter son indépendance, même temporelle, et se ruiner eux-mêmes. Charlemagne et Witikind. L'Eglise romaine donne les principaux éléments de leur constitution politique aux Anglais. Septième concile œcuménique. Charlemagne et ses amis les papes Adrien et saint Léon, lequel constitue en lui l'Europe chrétienne, et par là même le monde, l. 53, p. 119-238. — De l'an 800 à l'an 814 de l'ère chrétienne. Charlemagne et son siècle. Ce que c'est qu'un empereur catholique, l. 54, p. 239-388. — De la mort de Charlemagne, 814, à la mort de Louis le Débonnaire, 840. En Occident, sous les descendants de Charlemagne, la guerre civile est plus pacifique et plus honorable que la paix des empereurs grecs de Constantinople et des califes musulmans de Bagdad, l. 55, p. 389-552.

ÉGLISE CATHOLIQUE, ETC. De la mort de Louis le Débonnaire, 840, à la mort de l'empereur Lothaire et du pape saint Léon IV, en 855. L'empire des Francs se désunit en plusieurs royaumes. L'Eglise seule maintient l'unité intellectuelle et sociale dans l'Occident et dans le reste du monde, t. 12, l. 56, p. 1-136. — De la mort du pape saint Léon IV, 855, à la fin du huitième concile œcuménique, 870. En Occident, princes médiocres; en Orient, princes détestables. Ce qu'il y a de faux chez les Grecs se personnifie dans Photius : ce qu'il y a de bon, dans saint Ignace. Les papes saint Nicolas Ier et Adrien II soutiennent partout ce qu'il y a de bon et combattent ce qu'il y a de mauvais. Civilisation chrétienne des Scandinaves, des Bulgares et des Slaves. Martyrs en Espagne. Au huitième concile œcuménique, dernier d'Orient, les Grecs condamnent d'avance leur schisme à venir dans celui de Photius, l. 57, p. 139-293. — De la fin du huitième concile œcuménique, 870, à la seconde et dernière expulsion de Photius et son remplacement par le patriarche Étienne, en 886. Crise de l'humanité pour aboutir, en Occident, à l'âge viril; en Orient, à la décrépitude. Despotisme de Hincmar de Reims. Ravages des Normands. Empereurs d'Occident meurent les uns sur les autres. Alphonse le Grand en Espagne. Alfred le Grand en Angleterre. Rome, centre et remède unique du monde chrétien. Esclavons continuent, Russes commencent à se convertir. L'Orient, troublé par les impostures et le schisme de Photius, cherche et trouve le remède à ses maux dans la soumission à l'Église romaine, l. 58, p. 394-427. — De la fin du schisme de Photius, 886, à la conversion des Normands, 922, et de la réunion de l'Église de Constantinople avec les légats du pape Jean X. Ce que l'on appelle siècle de fer, et ce qu'il en est, l. 59, p. 428-538.

d'Occident contre la corruption de l'hérésie manichéenne, p. 213-276. — § V. Secours nouveau que Dieu envoie à son Église, p. 277-310. — § VI. Affaire de l'empire d'Allemagne et de Jean sans Terre, p. 311-347. — § VII. Affaires d'Orient, p. 348-390. — § VIII. Affaires d'Occident. Quatrième concile général de Latran, p. 391-446. — De la mort du pape Innocent III, 1216, à la mort du pape Honorius III, 1227. L'esprit de Dieu, qui est toujours avec son Église, y réforme le clergé et le peuple, par saint Dominique et saint François, l. 72, p. 447-681. — De l'an 1227 à l'an 1250. Les papes défendent et affermissent, contre le césar allemand Frédéric II, l'indépendance spirituelle de l'Église catholique, et, par suite, l'indépendance de tous les rois et peuples chrétiens, t. 18, l. 73, p. 1-420. — § Ier. Pontificats de Grégoire IX et de Célestin IV, p. 1-315. — § II. Pontificat d'Innocent IV, p. 316-420. — De l'an 1250 à l'an 1270. L'Église, après avoir triomphé de toutes les erreurs, organise l'accord de toutes les sciences par les travaux de saint Thomas et de ses contemporains, en même temps qu'elle subjugue l'admiration des siècles par les vertus de saint Louis, roi de France, l. 74, p. 421-696. —De l'an 1270 à l'an 1276. Le pape saint Grégoire X. Ses relations avec l'empereur de la Chine. Tient le deuxième concile œcuménique de Lyon, y réconcilie les Grecs avec l'Église romaine et confirme l'élection de Robert de Habsbourg à l'empire d'Occident, t. 19, l. 75, p. 1-104. — De la mort du pape saint Grégoire X, 1276, au jubilé séculaire de 1300. Pontificats d'Innocent V, d'Adrien V, de Jean XXI, de Nicolas III, Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV, Célestin V, Boniface VIII. Relations du Saint-Siége avec l'empereur de la Chine. Les bouddhistes du Thibet empruntent à l'Église plusieurs de ses usages. État religieux des Russes, des Serves, des Grecs. État de l'Occident et de la Terre Sainte. La sainte maison de Nazareth, l. 76, p. 105-372.—Du grand jubilé sous Boniface VIII, 1300, au concile œcuménique de Vienne, 1311. Constitution de la chrétienté. Origine de la confédération suisse. État du catholicisme en Chine. Dégénération des Grecs. Démêlé de Philippe le Bel avec Boniface VIII. Affaire des Templiers. Concile œcuménique de Vienne, l. 77, p. 373-563.—Du concile œcuménique de Vienne, 1311, à la mort de l'empereur Henri VII, du pape Clément V et du roi Philippe le Bel, 1314. Grand nombre de saints dans l'Église, malgré les troubles de l'Église, t. 20, l. 78, p. 1-64. — De la mort de Clément V, 1314, à la mort d'Urbain V, 1370. Séjour des Papes à Avignon. Sort de la postérité de Philippe le Bel. Double élection dans l'empire d'Allemagne. Origine de la politique moderne. Baisse dans les idées et les caractères. Schisme de Louis de Bavière. Archevêque catholique à Péking. Correspondance de l'empereur de la Chine, chef des Tartares, avec le Pape. État des lettres et arts en Italie. Le Dante. L'Italie également féconde en saints. Relations filiales de l'Arménie avec le Pontife romain. La Poméranie demande à être fief de l'Église romaine. Mort funeste de Louis de Bavière. Guerre civile entre la France et l'Angleterre. Différence de la théologie mystique en Occident et en Orient, l. 79, p. 65-414. — De l'an 1370 à l'an 1378. Pontificat de Grégoire XI. Vie de sainte Brigitte de Suède et de sainte Catherine de Sienne, l. 80, p. 415-493. — De la mort de Grégoire XI, 1378, à la mort de Martin V, 1431. Grand schisme d'Occident. Concile de Constance. Réunion de toute l'Église sous le pape Martin V, t. 21, l. 81, p. 1-273. — De l'an 1431 à l'an 1447. Du salut de la France par Jeanne d'Arc, à la réunion des chrétiens d'Orient avec l'Église romaine sous le pape Eugène IV. Concile de Bâle. Concile œcuménique de Florence, l. 82, p. 272-593. — De l'an 1447, mort d'Eugène IV, à l'an 1517, cinquième concile général de Latran. Fin de ce qu'on appelle le moyen âge. Commencement de l'âge

ÉGYPTE, ÉGYPTIENS.

ESPAGNE ET PORTUGAL

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN.

ÉTHIOPIE.

ABYSSINIE, ÉTHIOPIENS, ABYSSINS.

ÉVANGILE, ÉVANGÉLISTES.

F

FRANCS, FRANÇAIS, FRANCE.

HISTOIRE DU ROYAUME DES FRANCS ET FRANÇAIS.

tée à Rome. Esprit prodigieux de Fénelon. Sa soumission au jugement du Pape, plus honorable que la victoire de Bossuet, p. 316-342. — Bossuet moins rude aux jansénistes qu'à Fénelon. Exemples. Cause probable, p. 342-348. — Dualisme de Bossuet dans sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, p. 348-353. — Ce dualisme de Bossuet se montre jusque dans son fameux *Discours sur l'unité de l'Eglise*, mais surtout dans son *Discours sur l'histoire universelle*, en opposition avec la *Défense de la Déclaration gallicane*, p. 353-360.

FRANCE, ETC. Le fanatisme des camisards et l'incrédulité moderne, enfants naturels du protestantisme. Lettres de Fénelon au duc d'Orléans. Premiers principes de la raison humaine. Œuvres de Huet. La confusion des idées, favorisée par les jansénistes, p. 409-440. — Ce que c'est que le fanatisme. Celui des camisards, p. 409-412. — Fanatisme du prédicant huguenot Pierre Jurieu, p. 412 et 413. — Pierre Bayle : passage du calvinisme à l'incrédulité moderne : son *Dictionnaire* est attaqué par Jurieu, p. 413-415. — L'athéisme ou le panthéisme du juif Spinosa : dernier terme du calvinisme de Jurieu et du scepticisme de Bayle, qui le réfute, p. 415-419. — Affinité du spinosisme avec la politique moderne, p. 419. — Histoire intérieure de la famille royale de France, p. 419-421. — Douleur de Fénelon à la mort du duc de Bourgogne, p. 421 et 422. — Correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans sur la religion, p. 422-428. — Quelle est, dans la pensée de Fénelon et de Bossuet, la grande preuve de la vraie religion et de la vraie Église, p. 428 et 429. — Quels sont, suivant Fénelon et Bossuet, les premiers principes de la raison humaine, p. 429-432. — Le savant Huet, évêque d'Avranches, pense comme eux, p. 432-434. — Entre les divers systèmes philosophiques sur la certitude, lequel adopter? p. 434-436. — Le jansénisme contribue puissamment à la confusion des idées. Ses principales erreurs condamnées par la bulle *Unigenitus*, qui est reçue par toute l'Église, p. 436-440.— Premiers germes ou plutôt symptômes d'une dissolution politique en France, p. 441-443.— Mort de Louis XIV, p. 443-445. — Premiers germes ou plutôt symptômes d'une dissolution religieuse dans la grande confusion et opposition d'idées parmi les docteurs et les évêques, sur la soumission qu'on doit aux décrets dogmatiques de l'Église et de son chef, p. 445-453. — Ce qu'il en est du cardinal Dubois, p. 453-456.—Le concile d'Embrun condamne une instruction pastorale de Soanen, évêque janséniste de Senez : le pape Benoît XIII approuve la sentence, p. 456 et 457. — Derniers moments et mort du cardinal de Noailles, p. 457-459. — Sous l'épiscopat de son successeur, M. de Vintimille, la Sorbonne revient à la soumission envers le Pape, p. 459-461.— Certains parlements et certains évêques jansénistes défendent de reconnaître la sainteté de Grégoire VII, et d'en dire l'office, p. 461. — L'évêque de France, qui, dans toute cette affaire, se montre toujours un véritable Père de l'Église, c'est Fénelon. Il instruit le Pape de l'état des choses et des personnes, touchant le jansénisme, p. 461-464. — Il combat cette hérésie jusqu'à sa mort par de savantes instructions pastorales, p. 464-467. — Fénelon craignait un schisme pour la France. La révolution liturgique y prépare les voies. Histoire de cette révolution par Bertrand de La Tour, chanoine de Montauban, p. 467-476. — Derniers moments, derniers écrits et pieuse mort de Fénelon, p. 476-482. — Ancienneté de l'église de Marseille : sainte mort de son évêque Jean-Baptiste Gault, p. 482 et 483. — L'évêque Belsunce. Sainte vie de sa tante, Henriette de Foix, p. 483-486. — Conduite héroïque de l'évêque Belsunce et de son clergé pendant la peste de Marseille, p. 486-490. — Belsunce combat le parti du jansénisme et de l'incrédulité moderne ; il est persé-

même est exposé aux coups d'assassins politiques, p. 630 et 631. — Bonaparte fait mouvoir quatre armées à la fois. Paix de Lunéville et d'Amiens, p. 631 et 632. — Pacification définitive de la Vendée. Le comte de Provence et le comte d'Artois, p. 632-634. — Négociations, conclusion et publication du concordat, p. 634.

FRANCE, etc. De 1802 à 1815. Empire et chute de Napoléon Bonaparte, t. 28, l. 91, p. 1-187.—Projet de Napoléon Bonaparte après le concordat avec Pie VII, p. 8. — Un émissaire corse du gouvernement anglais vient solliciter Napoléon de se déclarer chef de la religion en France, comme font chez eux les rois d'Angleterre et de Prusse, et l'empereur de Russie, p. 8 et 9. — Le gouvernement anglais n'ayant pu persuader à Napoléon de se faire pape gallican pour rompre l'unité de la France, entreprend de le faire assassiner par certains royalistes de Bretagne. Napoléon use de représailles, p. 9-12. Vues de Napoléon. Il se fait élire empereur par le peuple français, et sacrer par le pape Pie VII, p. 12.— Réception du pape en France de la part des populations. Ce qui lui arrive à Châlons-sur-Saône, p. 12 et 13. — Napoléon se fait couronner roi d'Italie, et transforme des républiques en royaumes, p. 13. — Le gouvernement anglais coalise l'Allemagne et la Russie contre Napoléon, qui fait sa campagne d'Austerlitz. Napoléon métamorphose en rois les électeurs de Wurtemberg et de Bavière, nomme son frère Louis roi de Hollande, son frère Joseph roi de Naples, son beau-frère Murat grand-duc de Berg, p. 17-19. — Sur une notification d'un envoyé de Napoléon, l'empire germanique se dissout pour faire place à la confédération Napoléonienne du Rhin, p. 19 et 20. — Le roi de Prusse n'ayant pas voulu ratifier un premier traité avec Napoléon, est obligé d'en subir un autre beaucoup plus dur, p. 20 et 21. — Le roi de Prusse, soutenu de la Russie, déclare la guerre en 1806 à Napoléon, qui remporte les victoires d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, fait la paix à Tilsitt, ôte au roi de Prusse la moitié de ses états pour former un royaume de Westphalie à son frère Jérôme, crée roi l'électeur de Saxe avec le duché de Varsovie pour cadeau, p. 21 et 22. — Napoléon et Alexandre de Russie se partagent éventuellement le monde, p. 22. — L'empereur de Russie et le roi de Prusse pressent Napoléon de se déclarer pape dans ses états, comme eux dans les leurs. Napoléon s'y refuse, mais se promet de se servir du pape même pour arriver encore mieux à ses fins, p. 22. — L'Autriche déclare la guerre à Napoléon, occupé en Espagne, d'où il revient pour battre les Autrichiens à Eckmuhl et à Wagram, et pour forcer leur empereur à lui donner en mariage une de ses filles, qu'il épouse, après avoir fait déclarer la nullité de son mariage avec la veuve Beauharnais, p. 24 et 25. — Excellente conduite de Louis Bonaparte, et comme catholique, et comme père de famille, et comme roi de Hollande, p. 25-27.—Napoléon, mécontent de son frère Louis, supprime le royaume de Hollande, envoie son frère Joseph être roi d'Espagne, son beau-frère Murat roi de Naples, et invente le sucre de betterave, p. 27 et 28. — Comment les Bourbons de Naples et d'Espagne, qui avaient trompé Pie VI pour le dépouiller de ses domaines, ont été récompensés par la Providence, p. 28 et 29.— Comment les Bourbons d'Espagne, dominés par un favori nommé Godoy, facilitèrent à Napoléon l'invasion de leur royaume, p. 29-32. — Plan de conduite raisonné de Napoléon vis-à-vis de l'Église et du Pape, p. 34 et 35. — Exécution initiale de ce plan dans les *articles organiques*, p. 35. — Négociations pour amener Pie VII à venir sacrer Napoléon en France, p. 35. — Arrivée du Pape à Fontainebleau, p. 38. — Discours que lui adresse François de Neufchateau, président du sénat, p. 38. — Discours de Fontanes, président du corps législatif, p. 38 et 39.

rope, par le protestant irlandais Wellington, imposèrent à la France royaliste, qui applaudissait dans ses nobles. Conclusion qu'en tira dès lors le royaliste Châteaubriand avec le roi Louis XVIII, p. 192-195. — Comment la Providence s'est servie de la révolution française pour réveiller le catholicisme en France et l'étendre ailleurs, notamment en Angleterre, p. 231. — De 1803 à 1852, l'esprit de Dieu se manifeste en France comme en Angleterre. Communautés domestiques dans la France orientale, p. 290 et 291. — Associations de prières et d'aumônes pour la propagation de la foi chrétienne par toute la terre, p. 291 et 292. — Archiconfrérie en l'honneur du Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. Dévotion du mois de Marie. Associations de saint Vincent de Paul pour secourir les pauvres. *Petites sœurs des pauvres*, p. 292 et 293. — Œuvre pour l'éducation chrétienne des soldats, p. 293-295. — Foi plus vive en Dieu et à son Eglise parmi les fidèles de France. Ce qui a pu y contribuer, p. 295 et 296. — *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, par les deux frères de Lamennais. Résumé de cet ouvrage, p. 296-300. — Notice sur les deux frères, p. 300 et 301. — Congrégation des frères d'école, fondée par l'abbé Jean de Lamennais, p. 301. — Ensemble de bonnes œuvres en Bretagne pour l'éducation et l'édification chrétiennes, p. 301. — Cet ensemble de bonnes œuvres pouvait s'étendre à toute la France par une constellation d'hommes de talent et de zèle, tous amis les uns des autres, p. 301 et 302. — Grands services rendus à l'Eglise catholique par le comte Joseph de Maistre. Résumé de son ouvrage *du Pape*, p. 302-309. — Résumé de son ouvrage *de l'Église gallicane*, p. 309 et 310. — Autres ouvrages du comte Joseph de Maistre. Sa vie ; sa mort, p. 310 et 311. — Vie et ouvrages de Louis de Bonald. Il lui manquait une connaissance plus exacte de la doctrine de l'Eglise sur la nature humaine et la grâce divine, p. 311-320. — Méprise assez commune sur ces paroles : *Rationabile obsequium vestrum*, p. 320 et 321. — Rapports de M. de Bonald avec Napoléon et son frère Louis, roi de Hollande. Ses dernières années, p. 321 et 322. — Châteaubriand. Sa vie ; ses ouvrages, p. 322 et 323. — Sa correspondance avec le prince Louis-Napoléon et sa mère, la reine Hortense, p. 323 et 324. — Son testament religieux et politique, p. 324 et 325. — Apparition du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, et enthousiasme qu'il excite, p. 326. — Apparition du second volume : doutes qu'il soulève. L'auteur de cette histoire expose à M. F. de Lamennais comment il comprend le fond de son livre. M. de Lamennais lui répond qu'il l'a parfaitement compris, p. 326-328. — Autres observations sur le deuxième volume de l'*Essai*, p. 328. — Pour bien s'entendre, il manquait de part et d'autre une connaissance précise des vrais sentiments d'Aristote et de Descartes, qui, au fond, sont les mêmes, p. 328 et 329. — A quelle occasion fut rédigé le *Catéchisme du sens commun*, p. 329 et 330. — Paroles du comte de Maistre au clergé français, p. 330 et 331. — Ses observations sur l'*Histoire de Bossuet*, par M. de Bausset, p. 331 et 332. — Ouvrages de M. de la Luzerne, évêque de Langres, peu sûrs pour la doctrine. Jugement qu'en porte le journaliste catholique Picot, p. 332-334. — Absence d'idées nettes et orthodoxes sur la nature humaine et la grâce divine, dans les écrits apologétiques de M. de la Luzerne, et dans les *conférences* de l'abbé Frayssinous. Inconvénients de cette absence, ainsi que d'autres ouvrages des mêmes auteurs, p. 334-336. — Influence fâcheuse des opinions gallicanes sur la marche du gouvernement des Bourbons vis-à-vis de l'Eglise et de son chef, p. 336. — Bonnes réflexions de monseigneur d'Aviau, archevêque de Bordeaux, sur ce sujet, p. 336 et 337. — Lettre bien différente d'un autre prélat plus courtisan

par suite de la répugnance de certains prélats à demander l'autorisation du successeur de saint Pierre, p. 360-363. — Cette répugnance éclate d'une manière scandaleuse et plusieurs fois dans l'interminable contestation entre l'archevêque de Paris, Hyacinthe de Quélen, et le grand aumônier de France, sur leur juridiction respective, juridiction dont le premier ne voulait pas reconnaître le Pape pour juge, p. 363 et 364. — Mort de Louis XVIII, p. 364 et 365. — L'évêque Feutrier de Beauvais, ministre de Charles X, ôte, en 1828, aux évêques de France la liberté de confier l'enseignement des écoles ecclésiastiques aux hommes qu'ils jugeraient le plus à propos, p. 365 et 366. — Les évêques de France protestent contre cette persécution de leur collègue, mais finissent presque tous par ployer sous sa main impérieuse, p. 366 et 367. — Etrange superstition de légitimisme à cette époque, p. 367 et 368. — L'armée de Charles X fait la conquête d'Alger et de l'Afrique. Charles X est expulsé de Paris et de la France, p. 368. — Le clergé et les fidèles de France consultent le Pape sur la conduite à tenir dans cette révolution soudaine, et s'en tiennent à sa décision. L'ultramontanisme n'est pas autre chose, p. 368 et 369. — Correspondance de l'auteur de cette histoire avec M. de Haller, au sujet de sa *Restauration de la science politique*, p. 369. — Avec le consentement de son évêque, il se réunit à l'abbé F. de Lamennais, alors persécuté pour la cause de l'Eglise romaine, p. 369 et 370. — En s'occupant de quelques petits écrits, il aperçoit le but précis et final de ses études, et s'y applique sans relâche, p. 370. — En 1828, il refuse, et pourquoi, d'adopter et même d'écrire un plan combiné de philosophie et de théologie, dicté par M. F. de Lamennais, et se propose d'en combattre formellement la tendance, p. 371 et 372. — A quelle occasion et dans quel but fut composé l'ouvrage *Des rapports naturels entre les deux puissances d'après la tradition universelle*, p. 372. — Observations et anecdotes sur l'*Essai de philosophie catholique*, par M. F. de Lamennais, p. 372 et 373. — Occasion et but de l'opuscule *De la grâce et de la nature*, p. 373. — Quelle part l'auteur prit à la rédaction de l'*Avenir*, p. 373. — M F. de Lamennais adopte en 1832 ses idées sur la grâce et la nature, p. 373 et 374. — Ce que M. de Lamennais eut à souffrir de la part de certains amis de circonstance, p. 374. — Observations sur une censure de treize évêques, p. 374-378. — Occasion et but de *la Religion méditée*, p. 378. — Lettre de 1835 à M. F. de Lamennais sur ses *Paroles d'un croyant* et sur ses *Troisièmes mélanges*, p. 378-383. — Les deux encycliques de Grégoire XVI sur ces matières. Lettre explicative du cardinal Pacca à M. F. de Lamennais, p. 383-385. — Tous les anciens amis de M. F. de Lamennais se soumirent aux encycliques de Grégoire XVI, en particulier l'auteur de cette histoire, p. 385 et 386. — Insoumission de M. F. de Lamennais à la seconde encyclique. Son caractère et causes de ses égarements, d'après l'*Ami de la Religion*, p. 387. — Passage de la famille d'Orléans sur le trône de saint Louis, p. 489. — Notice sur la princesse Marie d'Orléans, notamment sur sa mort édifiante, p. 489-491. — Notice sur le duc d'Orléans, et sa mort tragique, p. 491 et 492. — Caractère du gouvernement de Louis-Philippe, p. 492. — Mort du duc de Bourbon, p. 492 et 493. — Esprit du gouvernement de Louis-Philippe. L'abbé Guillon aumônier de la reine, p. 493. — Dernier entretien de Louis-Philippe avec l'archevêque de Paris, Denis Affre, p. 494-496. — En février 1848, la famille d'Orléans, au comble de la prospérité, est expulsée de Paris et de la France, sans la préméditation de personne; tous les rois et les peuples de l'Europe en sont ébranlés La seule Eglise de Dieu apparaît tranquille et confiante, p. 496.

FRANCE, ETC. Élection présiden-

H

HÉRÉSIES.

HÉRÉTIQUES EN GÉNÉRAL.

I

INDE.

ISRAÉLITES

OU JUIFS.

J

JANSÉNISME,

JANSÉNISTES, JANSÉNIUS.

JAPON ET CORÉE.

JÉSUITES.

K

L

LOI DE MOISE OU LOI ÉCRITE.

SES RAPPORTS AVEC LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET L'AVENIR.

LORRAINE.

M

MAHOMET,

MAHOMÉTISME, MUSULMANS, ETC.

DEUXIÈME EMPIRE,

Celui des Mèdes et des Perses.

TROISIÈME EMPIRE,

Celui des Grecs.

N

P

PAPAUTÉ

OU PRIMAUTÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

PROPHÈTES,

HOMMES INSPIRÉS ET ENVOYÉS DE DIEU POUR ANNONCER L'AVENIR, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A JÉSUS-CHRIST.

AUTRES PROPHÈTES.

PROPHÉTIES PRINCIPALES,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A JÉSUS-CHRIST.

Q

R

ROME ET L'ITALIE,

DEPUIS LA DÉCADENCE ET LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN.

S

SCANDINAVIE,

DANEMARK, SUÈDE, NORVÉGE, ISLANDE, GROENLAND.

SUISSE.

T

U

V

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE.

CORBEIL, typ. et stéréotyp. de CRÉTÉ.

NOTE

Sur un alinéa du tome 26, *p.* 347 *et* 348 *de la seconde édition.*

Cet alinéa cite comme se rapportant à Bossuet, vivant encore, deux lettres de Fénelon, de 1711 et 1712. C'est une erreur. Bossuet étant mort dès 1704, ces deux lettres ne peuvent se rapporter qu'à son successeur, M. de Bissy. Cet alinéa est donc à supprimer. Nous remercions beaucoup monseigneur l'évêque de M***, qui a eu la bonté de nous signaler cette méprise.


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

